

LE PROGRES DU GOLFE

Publié par la Cie du Progrès du Golfe.

AIME DIEU ET VA TON CHEMIN

Administrateur-gérant: G. JES MASSON.

LA PLUS GRANDE FRANCE

Nous avons vu au cours d'un précédent article que la France possédait, en dehors de l'Angleterie, le domaine colonial le plus important, parmi toutes les nations du monde. Nous avons dit que ses possessions se trouvaient situées aux quatre coins du globe, mais que la plus grande partie d'entre elles, cependant, étaient africaines. Nous en avons commencé, au cours de cette étude, l'examen rapide et nous avons débuté par l'Afrique du Nord, c'est-à-dire par l'Algérie proprement dite, la Tunisie et le Maroc. Cette colonie et ces deux protectorats sont tous trois des terres que l'on peut encore dire méditerranéennes, un prolongement, en quelque sorte, de la France continentale elle-même.

L'Afrique Occidentale Française a rang de gouvernement général parmi les colonies de notre ancienne métropole. Son chef-lieu est le grand port de Dakar et elle comprend la circonscription de Dakar et ses dépendances et huit colonies: le Sénégal, chef-lieu St-Louis, la Guinée, chef-lieu Conakry, la Côte d'Ivoire, chef-lieu Bingerville, le Dahomey, chef-lieu Porto-Novo, le Soudan Français, chef-lieu Bamako-Koulouba, la Haute-Volta, chef-lieu Ouagadougou, la Mauritanie, chef-lieu St-Louis, le Niger, chef-lieu Niamey.

La superficie de l'Afrique Occidentale Française est de 4,659,550 kilomètres carrés et le nombre de ses habitants atteint 14,451,603.

L'agriculture est la principale ressource de la colonie. La majeure partie de la production agricole est représentée par les grains et les huiles oléagineuses. On exploite également le caoutchouc, à l'état sauvage et la culture du coton est aussi en plein développement. Enfin la forêt qui couvre 12 millions d'hectares en fait le principal fournisseur de nombreux bois dont le principal est l'acajou. Les exportations agricoles sont principalement celles du cacao et des bananes. Le sous-sol de l'Afrique Occidentale Française possède également à sa prospérité en fournissant l'or et le sel. Les principales industries européennes qui s'y trouvent installées sont les huileries, les usines d'électricité, les usines d'engrangement et de pressage du coton. La pêche, enfin, est très prospère sur toute la Côte Occidentale et plus spécialement en Mauritanie.

Le TOGO, qui fut attribué à la France à la fin de la guerre contre l'Allemagne et ses alliés, compte une superficie de 53,000 kilomètres carrés et 730,000 habitants environ. Sa capitale est Lomé.

Le Togo tire de l'agriculture sa principale ressource, produisant les cocotiers, des céréales, le cacao, les palmiers à huile, le caféier, le coton et le kapok. Un peu d'élevage est également pratiqué dans le nord du gouvernement général et le troupeau est composé surtout de bêtes à cornes. Peu d'industries, tant européennes qu'indigènes; quelques égrenages mécaniques du coton et du kapok et quelques ateliers aussi pour le traitement des amandes de palme et autres graines oléagineuses.

L'Afrique Equatoriale Française est encore un gouvernement général comprenant quatre colonies: la Colonie du Gabon, chef-lieu Libreville, la Colonie du Moyen Congo, chef-lieu Brazzaville, la Colonie de l'Oubangui-Chari, chef-lieu Bangui, enfin l'Etat de Kanem, le Batha, le Ouaddaï, le Massali, et au nord-ouest, le Baïgou-Ennedi.

La superficie de l'Afrique Equatoriale Française est de 2,225,870 kilomètres carrés et sa population dépasse 3,150,000 habitants. Les bois constituent la grande richesse agricole de l'Afrique Equatoriale Française; les forêts couvrent une superficie d'au moins 400 kilomètres carrés et l'Okoumé est la principale des essences qui y sont très variées. La colonie ne produit pas de caoutchouc d'origine sauvage et les autres productions sont les oléagineux, le café, le cacao et le coton. L'élevage est florissant aussi en A. E. F. Son cheptel comprend un important troupeau bovin, puis des moutons, des chameaux, des chevaux et des ânes. Les principaux minerais déjà vus dans les autres colonies africaines se retrouvent encore parmi les ressources minières de l'Afrique Equatoriale Française. Minerais de cuivre, de zinc, de plomb, gisements de lignite et de houille, gisements de minerais de fer, d'étain et de graphite. On a même relevé dans certaines parties de la colonie des indices de pétrole extrêmement intéressants.

Le Cameroun est également une ancienne colonie allemande actuellement sous le mandat français. Sa superficie est de 429,750 kilomètres carrés et elle comptait 2,201,000 habitants. Ses villes principales sont Koumoué, qui est la capitale, ainsi que les Ports de Douala et de Kribi. L'agriculture, au Cameroun, consiste surtout dans l'exploitation de la forêt. La forêt y est un vaste réservoir de produits naturels d'exportation, parmi lesquels on peut citer le caoutchouc, l'huile et les amandes de palme, les bois variés, le copal, le coton, les palmistes, le raphia, le rotin et les gommes végétales. L'élevage y est assez développé et l'on compte un cheptel bovin de 600,000 têtes. Les industries indigènes consistent surtout dans l'extraction et le travail du fer, les poteries, les filatures et le tissage du coton, le travail du cuir, la vannerie. En second lieu dans le travail du tabac et du caoutchouc. Le Cameroun lui-même contient des traces de charbon et de pétrole, de l'or aussi dans quelques vallées, des gisements enfin de mica, de graphite, de tungstène, de tantale, d'étain, de titane.

Madagascar est très certainement l'une des plus belles colonies françaises. L'une de celles aussi où le génie français est le mieux exercé et dont l'avenir est infiniment prometteur. L'île de Madagascar est située au bas du continent africain, sur la côte est et comprend une superficie de 627,000 kilomètres carrés. La population indigène est de 3,715,800 habitants, la population fran-

La Loi de Faillite

Depuis le premier décembre 1932, les modifications que le Parlement canadien a fait subir à la Loi de Faillite sont devenues en vigueur et effectives.

Telle qu'amendée par le statut de 1932, la Loi de 1919 devra être appliquée avec beaucoup plus de justice et d'avantages tant au profit des créanciers que des faillis. Les griefs dont on a eu, avec raison, à se plaindre jusqu'à présent sont appelés à disparaître pour la plupart. Ces griefs étaient surtout attribuables à l'administration de l'actif des faillis par les syndicats. Comme le principal grief se rapportait à l'administration de l'actif du failli par le syndic, les remèdes proposés ont tendu à assurer la compétence des syndicats par leur choix et à assurer le contrôle sur leurs actes par la surveillance active d'un surintendant, tout comme pour les compagnies d'assurance", écrit dans l'Actualité Economique Me Hector MacKay, L. L. D., avocat.

La nomination se fera à l'avenir par le Ministre des Finances, qui n'accordera les permis ou licences qu'après enquête et recommandation du Surintendant des faillites. Toute personne qui désire être licenciée doit en faire la demande au Surintendant et déposer entre ses mains un cautionnement. Le permis expire le 31 décembre de chaque année, mais il peut être renouvelé d'année en année. Ce cautionnement ne fait pas disparaître la garantie spéciale que le syndic est obligé de donner pour chaque cas de faillite et dont le montant est laissé à la discrétion du Squireur Officiel. Il résulte du nouveau texte que les créanciers sont amplement protégés par cette double garantie contre toute mauvaise administration et le défaut de reddition de compte, de la part du syndic.

L'institution du surintendant des faillites constitue une appréciable protection pour les intéressés. Ce surintendant, nommé par le gouverneur en conseil, surveillera l'administration de tous les biens du failli ou de l'insolvable et dont le syndic aura obligatoirement à lui rendre compte. "Cette nouvelle mesure", écrit Me MacKay, aidera efficacement les créanciers dans la poursuite de leurs réclamations et contribuera en même temps à la saine administration des biens du failli."

La nouvelle loi de faillite améliorera donc sensiblement l'état de choses que l'on avait à déplorer couramment depuis 1919.

Chose singulière, au moment même où l'on se réjouit de la mise en vigueur des amendements qui perfectionnent notre Loi de Faillite, les cultivateurs de la province de Québec ont perdu depuis le 1er décembre le droit de faire cession de leurs biens au profit général de leurs créanciers. Ce qui est et demeure un privilège pour toutes les classes du peuple est enlevé à nos cultivateurs de Québec comme une arme dangereuse. On a réussi, à force de partialités injustifiées d'un bout à l'autre de notre province, à obtenir d'Ottawa la suppression pure et simple d'un droit qui peut être précieux et dont tout autre citoyen canadien continue de jouir. On s'est aperçu, trop tard, du faux pas, de l'impair, de la méprise. Ce n'est pas la dent malade, celle qui était la cause des souffrances, que l'on a fait arracher.

On réagit maintenant. L'U. C. C. a même adopté un vœu, lors de son récent congrès général, pour prier le Parlement canadien de surseoir l'exécution de l'amendement qui prive, SEULS et exclusivement, les cultivateurs de la province de Québec du droit de faire cession de leurs biens au profit de leurs créanciers. Mais il n'est plus temps. Il n'y a pas de suris. L'amendement relatif à nos cultivateurs n'a pas été amendé et reste en vigueur... dans toute sa rigueur.

Pourtant (nous citons de nouveau le collaborateur de l'Actualité Economique) "l'institution de la faillite bien comprise protège efficacement les intérêts des créanciers. Elle vise à les satisfaire sans ruiner le débiteur, car celui-ci pourra, par le moyen d'un concordat, se trouver replacé à la tête de son actif. Elle respecte l'équité proportionnelle, sous réserve des causes de préférence reconnues par la loi. Elle soumet à un contrôle rigoureux les réclamations des créanciers. Elle substitue à l'administration du failli celle d'un syndic plus éclairé. Elle annule les opérations équivoques accomplies avant la mise en faillite. Voilà des notions élémentaires que nous retrouvons dans la plupart des manuels de droit commercial."

Dans la pratique, ces règles n'ont pas toujours été suivies. Elles devront l'être, à l'avenir.

DIAVOLO.

COMMENT ALLEZ-VOUS

Quelle est la chose qui vous est la plus chère? Est-ce la richesse? Avec de l'argent, nous pouvons nous procurer le confort et nous mettre à l'abri de tout ennui financier. Mais l'argent ne vaut pas beaucoup sans la santé. N'est-ce pas que nous demandons toujours à nos amis: "Comment allez-vous?" et non pas: Combien d'argent avez-vous à la banque?"

Il est vrai que la question "Comment allez-vous?" n'exige pas toujours une réponse. Elle se pose par politesse. Mais il est vrai aussi que la santé nous est indispensable, et alors, en nous demandant, "Comment allez-vous?", nos amis se préoccupent de ce que nous avons le plus précieux au monde. Quand nous perdons la santé, nous perdons ce qui nous rend la vie heureuse.

Nous services de santé dépendent de l'argent afin de protéger la santé et la vie des citoyens, argent que nous leur donnons dans nos taxes. C'est au service de santé de voir à ce que les fonds soient utilisés le plus avantageusement possible. De plus, un bon nombre d'individus ont recours à leur médecin de famille pour se maintenir en bonne santé. Ils se font examiner régulièrement par leur médecin, d'abord pour savoir s'ils ont besoin de suivre quelque traitement, et si non, pour avoir de bons conseils au sujet de leurs habitudes de vie.

Nous avons maintenant à notre portée les connaissances en hygiène qui nous permettent de bien dépenser notre argent pour enrayner leur possible pour échapper aux maladies, mais puisqu'ils n'ont pas les connaissances au sujet de leur origine et leur mode de propagation, le contrôle des maladies ne leur fut pas possible.

La santé s'achète. Sans dépenser de l'argent, nous ne pouvons pas espérer de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour nous la procurer. Le temps et l'argent que nous consacrons à la conservation de la santé sont une vraie économie. Vaut mieux dépenser de l'argent pour nous conserver la santé que d'être obligés de le verser pour soigner une maladie qui est trop souvent une maladie évitable.

Donc, quand vos amis vous demandent: "Comment allez-vous?", soyez en mesure de leur répondre avec raison: "Bien, merci!" Vous pouvez l'être si vous suivez les prescriptions de l'hygiène en ce qui concerne une bonne alimentation, un sommeil suffisant, du bon air, des habitudes régulières, et l'examen médical périodique.

Un des articles les meilleurs du commerce de la grande colonie française de Madagascar.

Les ressources minières, enfin, de Madagascar sont très nombreuses et très variées. Il existe d'importants gisements de houille, de limite, de tourbe, de minerai de fer.

Pour être complet, on doit dire que le sous-sol malgache contient aussi de l'or, du corindon et des pierres précieuses dont les plus répandues sont les tourmalines, les beryl et les grenats.

Les principales industries indigènes sont celles des chapeaux de paille, des vêtements, de la marquerie, de la fabrication des dentelles, etc.

Parmi les industries modernes les plus actives sont celles des viandes frigorifiées et conservées, des décolorées de riz, des féculeries, des manufactures de tissus de toutes sortes, etc.

Tout à côté de Madagascar, c'est-à-dire dans l'océan indien, entre Madagascar, à l'ouest, et l'île Maurice, à l'est, se trouve située l'ILE DE LA REUNION. Sa superficie est de 2,512 kilomètres carrés et le nombre de ses habitants avoisine 186,000. Le chef-lieu de la colonie de La Réunion est la ville de St-Denis. Les autres villes principales sont St-Pierre, St-Paul, St-Louis et Salazie. La principale culture de La Réunion est celle de la canne à sucre. L'exportation du sucre, qui atteint à peu près 50,000 tonnes, est presque entièrement dirigée vers la France et ses colonies. Il en est de même de la production des rhums de la Réunion, qui dépasse annuellement 50,000 hectolitres.

La culture de la vanille est importante aussi et le commerce des essences de géranium se développe considérablement.

Nous verrons la prochaine fois le reste des colonies françaises dont quelques-unes encore extrêmement importantes, telle que l'Indonésie avec ses vingt-et-un millions d'habitants.

C. A. B.

LA CIGARETTE

Une revue américaine qui avait refusé jusqu'ici de publier des annonces de cigarettes vient de céder à la tentation. C'est que le mal se répand de proche en proche.

Une statistique récente dévoile que la somme dépensée en cigarettes se chiffre à 70,00 par année par famille. Comptez le nombre de familles qu'il y a aux Etats-Unis, multipliez-le par 70 et vous aurez la colossale somme totale dépensée en fumée. Les chiffres sont les mêmes au Canada, car nous y fumons autant, proportion gardée. Chaque petit village dépense des centaines et des centaines de dollars chaque année en cigarette. Un homme qui fume une boîte de vingt cigarettes par jour, qu'il paye 20 sous, n'est pas une exception. Ça représente déjà une centaine de dollars par année. Dans une petite ville que je ne mentionnerai pas, une famille aux prises avec la misère vient de se recommander à la St-Vincent de Paul. Or, après une courte investigation on a découvert que le père et les fils fument pour \$100 par jour de cigarettes, presque de quoi supporter la famille. Et ils ne semblent pas disposés à discontinuer.

Tout le monde fume la cigarette, le père, la mère, les grands frères, les grandes sœurs; les enfants suivent l'exemple, ils apprennent à fumer avant d'apprendre à parler. Ce qu'il y a de plus lamentable, on s'amuse de leurs premières tentatives de fumer; ils sont si mignons, si charmants, une cigarette aux lèvres. Et ils acquièrent une habitude dont ils seront esclaves toute leur vie, et par où passeront toutes leurs économies.

Un jeune homme me disait l'autre jour: "Je ne fume plus et j'économise assez pour payer l'essence pour faire marcher mon automobile." C'était sans doute remplacer un luxe par un autre luxe, mais plus sérieux, moins délétère.

Voici l'exemple qu'un jeune homme qui, avec l'argent qu'il reçoit de son père pour ses cigarettes, s'achète des livres. "L'augmentation ma bibliothèque d'une cinquantaine de volumes par année de cette façon", m'a-t-il avoué.

La cigarette est la source de bien d'autres mauvaises habitudes. Il n'est pas rare que pour se procurer des cigarettes les enfants apprennent à voler de petites sommes à leurs parents et développent une funeste indolence de conscience. On commet jusqu'à des bassesses pour fumer. J'ai vu des enfants ramasser des bouts de cigarette dans la rue, et les fumer sans dégoût.

Les cigarettes développent le goût des excitants, des boissons enivrantes, et un juge disait un jour qu'il pourrait rattacher plus d'un crime à la passion de la cigarette.

Autrefois nos parents nous disaient: "si tu fumes une cigarette, tu enfonces un clou dans ton cercueil." et nous voyions notre cercueil constellé de clous blancs qui représentaient autant de cigarettes fumées. Aujourd'hui les enfants ne croient plus aux clous de cercueil; ils sont trop précoces.

Pourtant, qu'on le croie ou non, les cigarettes sont délétères pour l'enfant, pas la dent malade, celle qui était la cause des souffrances, que l'on a fait arracher! sapent son énergie, minent sa volonté et le laissent victime de ses sens.

Une nouvelle éducation de l'enfance s'impose. On ne peut pas songer à commencer par les adultes, — l'habitude est trop profonde, trop enracinée pour pouvoir réussir. Néanmoins, dans cette campagne contre la cigarette il y a des hommes, des prêtres, des médecins, des hommes publics qui ont mis la cigarette de côté pour donner l'exemple. Si réellement vous aimez vos enfants, vous ne les laissez pas acquiescer une habitude qui les tyrannise toute leur vie.

J. RAICHE.

EN ZIG-ZAG

EN LOUISIANE ET...AILLEURS

Une plaine immense bordée vers l'horizon lointain d'arbres étranges, inconsciemment nous nous sentions septentrionaux et dont la plupart portent leurs feuilles vertes. Mon Dieu! qu'il est lointain cet "horizon lointain"! L'air est tellement limpide aujourd'hui que les arbres, les arbustes, les têtes des nègres et des blancs, la razzée décriée des cases des noirs qui travaillent — lentement! — en ces parages, tranchent sur l'azur ensoleillé avec une netteté froide et décapée comme avec un rasoir. Le sol est gras, noir, fécond; car les herbes folles, le gazon de la route et sur certains fermes incultes, atteignent des proportions majestueuses. Tantôt nous pourrions mieux nous rendre compte de la fécondité de ce sol louisianais formé des limons apportés pendant des siècles par le "Père des eaux", le bon Vieux Miss, l'Old Man River...

Car nous sommes venus visiter une plantation de canne à sucre, et personne n'ignore que la canne ne croît que dans les alluvions particulièrement fertiles et sous les climats tempérés. Si le thermomètre se permet de faire des excursions au-dessous de 28 degrés Fahrenheit, c'en est fait; la récolte est gâtée, si déjà elle n'a pas été coupée, conduite à la raffinerie ou, du moins, couchée en belles rangées parallèles sur le sol.

Mais nous voilà rendus. La canne, c'est cette "magnère de blé-d'Inde" que vous voyez là. Avec cette différence, que ce n'est pas du blé-d'Inde et que ça ne ressemble pas beaucoup au blé-d'Inde. Il y a bien une légère similitude dans le feuillage, le vert profond de la plante et la tige, mais c'est tout. Ce que nous avons devant nous, c'est de la canne authentique, haute d'une huitaine de pieds, drue, plantée en sillons impeccables, aux sommets enchevêtrés comme des lianes.

Ah! c'est ça la canne à sucre? — Oui! voulez-vous y goûter? Vous pourriez juger expérimentalement... Tenez! voici deux pains de sucre à la coupe, à l'extrême des doigts, vous pourriez faire votre choix et avaler les cannes qu'il vous plaira...

En effet, les fils de Cham sont là, comme ils sont partout dans le Midi; et ce sont eux qui doivent préparer pour la raffinerie les quelques cinquante acres de canne qui s'étendent sous le regard.

Combien sont-ils? Ils me paraissent légion. Une centaine peut-être. Alors ils peuvent travailler tranquillement, mais travailler tout de même. Ces braves noirs n'ont peut-être pas la théorie, mais ils ont au moins la pratique du teamwork. Ils travaillent en compagnie. Il n'est pas bon que l'homme soit seul. Il est bon que l'homme soit avec son frère, accompagné, — selon l'indiment, — d'un nommé Wilson, essaya de tuer les officiers Verreault et Biledeau, de la Commission des Liqueurs de Québec.

Les officiers Verreault et Biledeau faisaient la patrouille, dans le village de Cap-Chat, ce soir-là, quand White, accompagné — selon la police — son copain Wilson, ouvrit la fusillade contre les deux agents. Ces derniers se trouvaient en auto, et les balles se mirent à pleuvoir dru sur leur voiture. Les deux agents réussirent toutefois à atteindre l'hôtel Gagné, sans être touchés. Un instant après, White et Wilson repassant devant l'hôtel, où s'étaient réfugiés Verreault et Biledeau, criblèrent la porte de celle-ci de plomb, dans l'espérance d'atteindre les deux officiers.

Les policiers possédaient un bon signalement et commencèrent leurs recherches, durant cette nuit-là même. Quelques jours plus tard, Sunny White était arrêté, à Rimouski, par l'inspecteur Jos. Paradis, de la Commission des Liqueurs. Puis, un peu plus tard, les inspecteurs J.-B. Godbout et C.-E. Bolduc, arrivaient, à la résidence de White, à Métis Beach, son supposé

des noues comme ça...

Et les cannes s'empilent avec rapidité; car le nègre a du métier, et il ne perd pas un coup de hachette, comme nos blancs ne perdent pas un coup de hachette, quand il s'agit d'abattre une épiphyte, dont la tête au ciel n'est pas voisine.

Des camions étiques trainés par des mulets rachs... étiques s'avancent alors et font la cueillette. Si la raffinerie n'est pas éloignée, comme c'est le cas aujourd'hui, l'attelage y conduira d'un pas tranquille et lent sa charrette, sinon on entassera la récolte sur des wagons remorqués jusqu'au géant qui avale tout rondes les cannes et vomit le sirop, le sirop de canne, le sirop de mélasse, le sirop de tonne.

— Et comment trouvez-vous ça? Vous avez croqué le bout de canne que vous a donné le nègre? — Oui! c'est peut-être aussi bon au goût que veulent le faire croire certains amateurs du pays. Moi je ne suis pas habitué et j'aime autant manger d'la... Comment dites-vous cela, l'Éclair Doré, quand vous "quetchez les ours"? — Allons à la raffinerie... Ça entre mieux, quand c'est raffiné... F. LAFFERRIÈRE.

VINGT-CINQ ANS DE BAGNE POUR SUNNY WHITE

Un "record" judiciaire assez chargé, d'après le président du tribunal

REMARQUES DU JUGE AVANT DE PRONONCER LA SENTENCE

Sunny White, alias Walter Ritcher, alias Joseph Son, chef d'un clan de contrebandiers des liqueurs alcooliques dans la Péninsule gaspésiennaise, a été condamné à vingt-cinq ans de pénitencier, vendredi soir dernier, par l'honorable juge Camille Pothier, de la Cour Supérieure, après un procès, aux Assises, qui dura plus de quatre semaines.

White vit tomber sur lui cette lourde sentence, après avoir été trouvé coupable de tentative de meurtre. Le grave événement auquel se rapporte le procès que vient ainsi de subir Sunny White est survenu, durant la nuit du 25 au 26 juin 1931, dans le village de Cap-Chat, alors que White, accompagné, — selon l'indiment, — d'un nommé Wilson, essaya de tuer les officiers Verreault et Biledeau, de la Commission des Liqueurs de Québec.

Les officiers Verreault et Biledeau faisaient la patrouille, dans le village de Cap-Chat, ce soir-là, quand White, accompagné — selon la police — son copain Wilson, ouvrit la fusillade contre les deux agents. Ces derniers se trouvaient en auto, et les balles se mirent à pleuvoir dru sur leur voiture. Les deux agents réussirent toutefois à atteindre l'hôtel Gagné, sans être touchés. Un instant après, White et Wilson repassant devant l'hôtel, où s'étaient réfugiés Verreault et Biledeau, criblèrent la porte de celle-ci de plomb, dans l'espérance d'atteindre les deux officiers.

Les policiers possédaient un bon signalement et commencèrent leurs recherches, durant cette nuit-là même. Quelques jours plus tard, Sunny White était arrêté, à Rimouski, par l'inspecteur Jos. Paradis, de la Commission des Liqueurs. Puis, un peu plus tard, les inspecteurs J.-B. Godbout et C.-E. Bolduc, arrivaient, à la résidence de White, à Métis Beach, son supposé

Le Dr J. C. Taché, ancien député de Rimouski

COMMENT IL PARTICIPA À L'ELABORATION DU PACTE DE LA CONFEDERATION

Un article du sénateur Joseph Tassé, en 1883, démontre que les lignes principales de l'Acte l'Amérique Britannique du Nord se trouvaient exposées dans le projet du Dr Taché, dans son importante étude d'un projet de Confédération publié en 1857

L'ACTE D'UNION

Montréal, lundi 12 mars 1883.

A qui revient le mérite d'avoir conçu d'une façon sérieuse et pratique le projet d'une confédération des provinces anglaises de l'Amérique du Nord?

Voilà une question que posait récemment un journal anglais et qu'il résolvait à sa manière.

C'est un sujet d'un grand intérêt, fréquemment discuté dans la presse, mais susceptible de recevoir encore beaucoup d'éclaircissements. A notre tour, nous allons l'aborder avec la certitude de pouvoir fournir une nouvelle application du "sic vos non vobis" du poète.

Relevons tout d'abord une prétention inexacte de notre confrère. A l'en croire, sir A. T. Galt mériterait la palme entre tous nos hommes politiques; il aurait le premier présenté des résolutions en faveur d'un projet de confédération dans la Chambre d'Assemblée du Canada-Uni, à la suite desquelles il aurait été délégué en Angleterre avec MM. Cartier et Rose dans le but d'engager les autorités impériales à adopter ce système comme pouvant seul offrir une solution aux difficultés existant entre le Haut et le Bas-Canada.

Loin de nous l'idée de vouloir diminuer la part importante que cet homme d'Etat a prise à l'établissement de l'union; mais la vérité historique nous oblige à dire que le mérite d'avoir le premier soumis au parlement des propositions en faveur d'une confédération appartient à M. Merritt, député de Niagara.

En 1851, M. Merritt soumit une adresse à la reine, la priant d'autoriser le gouverneur à convoquer une assemblée de députés provinciaux pour étudier un projet de constitution fédérale. L'idée n'était pas mûre, car sept députés seulement se rangèrent de son avis, au nombre desquels se trouvait M. Henry Sherwood, qui avait déjà publié une brochure sur le sujet.

Quelques années après, M. Rankin, député d'Essex, présenta de nouvelles propositions en faveur d'une confédération; elles eurent le même sort que celles de M. Merritt. Or, les résolutions de sir A. T. Galt n'ayant été formulées qu'en 1858, ces deux députés avaient pris plusieurs années avant lui l'initiative de ce projet.

Pour mettre ce fait hors de doute, nous allons reproduire les propositions de M. Rankin, d'autant plus qu'elles sont conçues dans des termes extrêmement sympathiques pour notre race. Ce bon mouvement n'a pas lieu toutefois de surprendre de la part d'un homme qui représentait le groupe français le plus considérable d'Ontario. Voici les propositions de M. Rankin:

"Considérant que les usages, les lois,

complices, Wilson, qui subira, lui aussi, son procès, aux prochaines assises de New-Carl, le pour tentative de meurtre.

En attendant son procès récent, Sunny White avait été en liberté, sous cautionnement de dix mille dollars.

Ce procès, qui vient ainsi de subir, avait commencé, le 7 novembre dernier. Le major Ernest Lavoie, les officiers Bolduc, Godbout, Biledeau et Verreault, tous du Service Préventif de la Commission des Liqueurs, furent, au nombre des principaux témoins de la Couronne.

Avant de prononcer la sentence condamnant Sunny White à 25 ans de pénitencier, S. H. le juge J. C. Pothier, président de la sessions des Assises à New-Carlisle, adressa au coupable des remarques dont nous reproduisons la dernière partie et qui ont trait aux délégués antérieurs de White (Joseph Son) avec la Justice:

"Après un juste procès, dit Sa Seigneurie, qui a duré près de quatre semaines, douze de vos pairs qui ont été unanimes dans leur verdict, vous ont trouvé coupable d'avoir fait tentative de tuer les officiers Verreault et Biledeau, et Alfred Biledeau, vous rendant par là et alors, coupable d'une offense indélébile, avec intention de leur causer des blessures corporelles graves, c'est-à-dire que le juré a modifié l'accusation de tentative de meurtre telle que portée contre vous.

"Vous êtes, en vertu de ce verdict, exonéré de l'acte de tentative de meurtre sur la personne de Verreault et celle de Biledeau, qui agissaient alors comme officiers de la Commission des Liqueurs de Québec, dans l'exercice de leurs devoirs. Les jurés vous déclarent coupables de n'avoir fait feu seulement que dans l'intention de les blesser.

"Vous êtes, en conséquence, sujet à un châtiment moins sévère que si le jury vous avait trouvé coupable de l'intention de commettre un meurtre, ce qui vous eût rendu passible de l'emprisonnement à vie.

"Quoiqu'il en soit, votre crime a été inspiré par la malice et il doit être condamné non seulement comme un attentat sur des personnes qui ont droit à la confiance du public, mais aussi un outrage à la loi des liqueurs et un défi à la justice.

"Depuis que douze de vos pairs vous ont trouvé coupable, j'ai eu l'opportunité de me renseigner sur vos activités criminelles.

"Vous avez un casier judiciaire assez chargé dans les archives des pénitenciers.

"La religion et la langue de la grande 'masse' des habitants du Bas-Canada, d'origine française, diffèrent entièrement de ceux de la population d'origine britannique qui habite le Haut-Canada; considérant que la population de cette dernière province demande déjà une augmentation de sa représentation dans le parlement, en proportion de sa 'population'; et considérant qu'il est évident que toute telle demande (si elle y persiste), lui sera refusée, tant 'qu'il sera possible, par les représentants de la population du Bas-Canada, que si elle est obtenue, elle fera maître 'un sentiment universel de mécontentement parmi les sujets Canadiens-français de Sa Majesté, et aurait une 'tendance à affaiblir, sinon à détruire, l'esprit de loyauté envers la couronne britannique, qui existe si heureusement 'aujourd'hui parmi eux, il est du devoir de cette chambre de voir avec 'soin aux meilleurs moyens de pourvoir à la cessation d'un état de choses qui, 'il y a lieu de le craindre, amènerait les 'conséquences les plus désastreuses, non-seulement pour les habitants du Canada, mais encore pour les intérêts de l'Angleterre sur ce continent.

"Que dans l'opinion de cette chambre, le meilleur moyen de détourner les 'maux qui proviennent de la constitution même de la société dans cette 'province, peuplée comme elle est de 'descendants de différentes nations européennes, parlant différentes langues, 'professant des idées religieuses opposées les unes aux autres, et différenciant 'entièrement entre eux sur les questions 'qui tendent au bonheur et à la paix 'du pays, — serait d'adopter un plan par lequel le Canada serait divisé en trois 'provinces confédérées, confédérées, en 'plus, chacune avec le plein pouvoir de 'régler, d'administrer ses propres affaires locales, conformément aux vœux 'de la majorité de ses habitants.

"Que considérant la position des 'trois provinces sur ce continent, à l'égard 'comme elles le sont, sur toute leur 'étendue, par la puissance et progressive 'le républicanisme des Etats-Unis, dont l'influence se fait déjà sentir dans toutes 'les possessions anglaises de l'Amérique, 'cette chambre croit qu'une union fédérale de ces provinces avec les provinces 'canadiennes ci-dessus désignées, 'ayant un gouvernement général, non-seulement opposerait une puissante barrière à cette influence, mais serait encore le meilleur moyen d'assurer le 'bonheur et la prospérité des sujets coloniaux de Sa Majesté, et par là d'affermir et de perpétuer l'union qui existe entre la Grande-Bretagne et ses 'provinces de l'Amérique du Nord."

(Suite en 2e page)

ciers. Vous avez déjà passé trois ans au pénitencier de Kingston, où vous n'avez pas connu sous le nom de White, ni de James Walter ou de Bélanger, mais sous celui de James-A. Richard.

"A plusieurs reprises vous avez subi des procès pour différentes offenses, principalement pour vol, et vous avez servi une sentence de 30 jours à Malouine, dans l'état de New-York pour avoir fait la contrebande de sujets étrangers aux Etats-Unis.

"Votre réputation comme trafiquant illégal de liquores, en mains endroits de la province de Québec, est suffisamment connue pour que l'opportunité ne vous soit pas donnée de continuer davantage vos opérations sous votre vrai nom ou des noms d'emprunt. La sentence que je dois vous imposer doit être assez longue pour vous faire réaliser toutes les rigueurs de la loi et vous faire comprendre qu'il est des plus dangereux d'agir comme vous l'avez fait au mépris des lois du pays qui vous abrite.

"La Cour vous condamne, Sunny White, alias Joseph-A. Richard, alias Joseph Son, à être détenu dans le pénitencier de

LE Dr J. C. TACHE, ANCIEN DEPUTE DE RIMOUSKI

(Suite de la 1ère page)

Au cours du même article, notre confrère cite les noms de plusieurs hommes politiques ou journalistes qui s'étaient occupés de cette question bien avant cette date, voire même dès le commencement du siècle. Différents projets avaient été soumis, le premier peut-être en 1880, par l'honorable M. Uniacke, de la Nouvelle-Écosse; en 1885, par le juge en chef Sewell; en 1882, par sir John Beverley Robinson; en 1889, par lord Durham, puis par d'autres personnalités politiques. Quant à lord Durham, c'était plutôt l'union législative du Haut et du Bas-Canada qu'il demandait afin de pouvoir mieux ancrer notre nationalité; on sait si notre force de résistance a déjoué tous ses calculs. Les avantages de l'union, dit notre confrère, avaient été fortement préconisés par des journaux et brochures. M. Étienne Parent avait, à différents titres, publié plusieurs excellents articles sur le sujet, et M. J.-C. Taché avait écrit à l'appui de ce projet dans le Courrier du Canada.

Notre confrère ne mentionne qu'en passant l'étude de M. Taché, tandis qu'elle aurait dû le plus frapper son attention. Il est permis de supposer qu'il ne l'a pas lue, car son importance et sa ressemblance saisissante avec l'Acte d'Union même n'aurait pu lui échapper.

Assurément, ce n'était pas un sujet neuf que M. Taché abordait, mais jamais encore il n'avait été traité d'une façon aussi large, aussi complète, aussi approfondie. Nous avons relu récemment cette série d'articles remarquables, qui, insérés d'abord dans le Courrier du Canada, en 1887, furent publiés ensuite en brochure, sous le titre: "Des provinces de l'Amérique du Nord et d'une Union fédérale", et nous sommes venus à la conclusion qu'on n'a pas suffisamment rendu justice à cette étude véritablement prophétique.

Presque tous les essais publiés jusqu'alors ont un caractère vague, indéfini et esquissent en termes généraux les avantages d'une semblable union; tandis que M. Taché entre dans le vif de la question, pénètre même dans les moindres détails, réfute victorieusement toutes les objections à l'encontre du projet, bref, trace un plan de constitution d'une perfection étonnante et rempli du souffle d'une saine liberté.

En effet, ce n'est pas tout d'imaginer une constitution dans le silence du cabinet et d'en montrer le mécanisme apparemment avec art; il s'agit encore de l'adapter aux besoins, aux mœurs, aux traditions et aux aspirations véritables d'un pays. Plus d'un philosophe a misérablement échoué pour avoir voulu faire passer de simples spéculations dans le domaine de la pratique. C'est ce qu'a su comprendre M. Taché, et quinze années d'expérience sont là aujourd'hui pour attester que son plan n'était pas celui d'un idéalisme, d'un utopiste, mais d'un penseur, d'un philosophe, d'un homme d'Etat.

Les idées émises par M. Taché n'ont pas toutes été mises à exécution; mais les lignes principales ont été adoptées par ceux qui ont fait la Confédération, sous la direction d'un autre Taché — le noble et regretté sir Étienne Taché — le mérite politique est aussi insuffisamment apprécié. Quiconque aura étudié avec soin le vaste projet exposé dans cette brochure, ne pourra s'empêcher de constater que l'Acte d'Union en renferme les pièces essentielles et porte à un haut degré l'empreinte d'un homme aussi modeste que remarquable, l'un des esprits les plus cultivés et les plus complets de l'Amérique.

Pour établir la confédération de façon à donner assez de force au gouvernement central, tout en garantissant l'indépendance des provinces, il fallait arrêter une sage distribution des pouvoirs entre les autorités fédérales et provinciales. C'est là l'œuvre la plus grande que prévoyait les fondateurs de la république américaine, et l'on sait qu'il a fallu être fatal à ce pays. Or, M. Taché a résolu cette question avec un rare bonheur, avec l'intelligence parfaite de la situation, à tel point que sa proposition a été adoptée intégralement par les auteurs de la confédération. On ne pourra guère en douter après avoir lu le passage suivant:

"Les pouvoirs du gouvernement fédéral ne devraient s'exercer dans nos idées que sur les objets suivants; savoir: Le commerce, comprenant les lois purement commerciales, comme les lois sur les banques et autres institutions financières d'un caractère général, les monnaies, poids et mesures, les douanes, comprenant l'établissement d'un tarif uniforme et la perception du revenu de la navigation, comme canaux, chemins de fer, lignes télégraphiques, grands travaux des ports, éclairage des côtes; les postes, dans leur ensemble et leurs détails intérieurs et extérieurs; la milice, dans l'ensemble de son organisation; la justice criminelle, comprenant tous les délits qui ressortissent pas aux tribunaux de police et à la magistrature des juges de paix. Tout le reste ayant trait aux lois civiles, à l'éducation, à la charité publique, à l'établissement des terres publiques, à l'agriculture, à la police urbaine et rurale, à la voirie, enfin à tout ce qui a rapport à la vie de famille, si on peut s'exprimer ainsi, de chaque province, resterait sous le contrôle exclusif des gouvernements respectifs de chacune d'elles, comme de droit inhérent, les pouvoirs du gouvernement fédéral n'étant considérés que comme une cession de droits spécialement désignés."

N'est-ce pas là presque mot pour mot ce que l'Acte d'Union a décrété? Les hommes politiques peuvent réclamer le mérite d'avoir mis ce plan à exécution, d'en avoir étendu la portée et perfectionné les détails, d'avoir triomphé victorieusement de toutes les difficultés politiques qui s'opposaient à son adoption; mais M. Taché a eu le génie de le concevoir et de le formuler en termes qui répondaient pleinement à tous nos besoins. A tous il revient assez d'honneur pour que le "sum cuique" soit parfaitement établi.

Bien d'autres idées émises par M. Taché ont été incorporées subséquemment dans notre acte constitutionnel ou dans notre législation; nous allons mentionner les suivantes: longue durée des mandats de députés, le scrutin secret, les tests au pouvoir judiciaire des contestations d'élection, la représentation basée sur la population pour la Chambre des Communes, et nombre égal des mandataires de chaque province au Sénat. Quant à cette dernière proposition, elle n'a été appliquée qu'à l'Ontario et Québec.

Les — les deux grandes provinces — qui ont chacune 24 sénateurs, les autres provinces ayant une représentation moindre, dont 12 pour la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick respectivement, 4 pour la Colombie-Britannique, 4 pour l'Île du Prince-Édouard et 2 pour Manitoba.

M. Taché proposait aussi que le gouvernement fédéral se chargeât des dettes et obligations de chaque province et accordât une indemnité aux provinces moins bénéficiaires d'une part et moins obligées de l'autre, des compensations aussi proportionnelles au chiffre des populations que pouvait le permettre l'intérêt commun. Tout cela se trouve dans les articles 111, 112, 118 et 119 de la constitution, ou a été adopté par la suite.

Comment pourvoir, dans de pareilles conditions, au revenu des provinces? Voilà un problème important autant que difficile à résoudre — M. Taché en trouva la solution en suggérant que le Canada octroyât une subvention annuelle aux différentes provinces pour le maintien de leurs institutions, vu que les dépenses des provinces devaient dépasser le chiffre des recettes qu'elles pourraient prélever, le gouvernement fédéral emparant des sources principales du revenu. "Le revenu actuel des provinces étant posé, disait M. Taché, telle portion appartiendra au Haut-Canada, telle au Bas-Canada, telle à la Nouvelle-Écosse," en raison du chiffre de leur population, "et cette proportion étant établie à cause des besoins aux- quels les gouvernements particuliers doivent pourvoir, tout le surplus du revenu entrera dans les coffres de la confédération pour subvenir aux exigences des devoirs imposés au gouvernement fédéral par le pacte fédératif." Or, l'article 18 de la constitution comporte qu'il sera payé annuellement à l'Ontario, \$80,000; à Québec, \$70,000; à la Nouvelle-Écosse, \$60,000; au Nouveau-Brunswick, \$50,000, outre une subvention annuelle de 80 cents par chaque tête de la population. N'est-ce pas la réalisation parfaite de l'idée émise par M. Taché?

Nous voudrions pouvoir reproduire quelques appréciations de cette brochure sur les ressources et l'avenir du pays, l'exactitude en étant démontrée chaque jour par les événements. Dès cette époque, M. Taché reconnaissait qu'il était nécessaire, commercialement et politiquement parlant, de construire le chemin de fer Intercolonial, et demandait qu'on fit d'Halifax notre port le mer en hiver au lieu de Portland, afin de donner à notre commerce un débouché indépendant en toute saison, avec l'étranger. Tout cela a été fait depuis ou est en train de se réaliser. Assurer notre indépendance commerciale, c'est assurer notre indépendance nationale, ne fussions-nous pas.

Ajoutons que le plan de constitution élaboré par M. Taché était fait en vue de notre émancipation future, qu'il croyait inévitable dans un avenir plus ou moins éloigné. Il désirait préparer ce changement politique par une combinaison constitutive qui fut une transaction facile et naturelle. En attendant, disait-il, jouissons en paix d'une sage liberté qui nous permette de travailler à notre avenir, sans autres préoccupations, et de rassembler les matériaux de l'édifice de notre future indépendance.

Si remarquable que le plan de constitution nous venons d'esquisser à grands traits, il est certain que les répétitions, qu'on n'a pas décerné. D'autre tous les éloges qu'ils méritent. Dans le débat qui s'engagea dans nos chambres, en 1865, sur le projet de la confédération, et qui se prolongea pendant plusieurs semaines, l'honorable M. Blanchet fut seul à signaler cet important travail, quoiqu'il eût été incorporé presque en entier dans la nouvelle constitution. Pareil oubli ne s'explique guère que par les graves préoccupations qui absorbaient les esprits à cette époque.

Si l'injustice dure depuis longtemps, il n'est pas désirable de la perpétuer, nous sommes heureux de pouvoir contribuer à restituer à cet homme éminent la grande part qui lui appartient dans l'élaboration de notre système politique. On ne saurait exagérer la gloire qui lui revient de droit, car notre constitution est probablement la plus sage, la plus libre, la mieux équilibrée de toutes celles qui ont jamais existé. Elle forme un heureux mélange des constitutions anglaise et américaine, tout en étant parfaitement adaptée aux besoins politiques, nationaux et religieux d'une des plus belles et des plus vastes portions du nouveau monde.

JOSEPH TASSE.

TOUT CHEMIN MENE
AU MAGASIN E. M. STORRES,
LEOPOLD FILLION,
PROPRIÉTAIRE.

Prenez une
CE-PHANOL

Pour soulager véritablement
Le Mal de tête,
Grippe, Névralgie, mal de dents,
douleurs périodiques, Rhumatisme
et autres affections
semblables.

Les tablettes CE-PHANOL s'attaquent à la cause même du mal sans affecter le cœur ni l'estomac. Leur action calmante et sûre est due à leur composition particulière, préparée par des pharmaciens chimistes expérimentés. Les CE-PHANOL sont des tablettes composées. Vous verrez la différence entre les véritables CE-PHANOL et les tablettes ordinaires.

Boîte blanche et violette
Procurez-vous les CE-PHANOL chez votre épiciériste, marchand général ou pharmacien.
25 LA BOITE

L'ECOLE MOYENNE D'AGRICULTURE

Et la ferme de l'école

Le 28 octobre dernier, l'Ecole Moyenne d'Agriculture de Rimouski rouvrait ses portes pour un nouveau terme et recevait 58 jeunes gens, fils de cultivateurs avides de s'instruire dans la science agricole.

Ces jeunes agriculteurs qui, malgré les difficultés actuelles, n'hésitent pas à demander à leurs parents un sacrifice considérable pour se préparer à la profession agricole, seront l'élite de demain.

Leur influence bienfaisante va s'exercer à la ferme de leurs parents d'abord, et plus tard dans leur entourage; l'excellente formation agricole qu'ils recevront à l'Ecole va encore les préparer admirablement au rôle d'apôtre dans l'œuvre si nécessaire de l'extirpation des vieilles routines ruineuses, et de la mise en application des meilleures méthodes aujourd'hui reconnues indispensables pour rendre la profession agricole rémunératrice, car on aura beau multiplier les techniciens, s'ils ne sont pas secondés dans leur apostolat dans chaque localité par des hommes à l'esprit ouvert au progrès, par un entraînement convenable, leur travail ne pourra pas produire tous les fruits qu'on en espère. C'est pourquoi à l'occasion de l'ouverture des cours, il est opportun de dire un mot de l'Ecole et de son rôle dans la région.

L'Ecole Moyenne d'Agriculture de Rimouski est la propriété du Séminaire de Rimouski. Les professeurs sont nommés par le Séminaire, approuvés par l'Évêque et par le Ministre de l'Agriculture, mais restent sous la direction du Séminaire.

Le Directeur actuel est Monsieur l'abbé Pierre Saindon, et les professeurs sont: Monsieur J. D. Michaud, B.S.A. Messieurs les abbés Omer D'Amours, B. A. S., Alphonse Belzile, B. A. S., Léo Lebel et Laurent Lavoie.

Le cours est de deux ans et est partagé en deux périodes d'hiver de six mois chacune. Il est nécessaire pour avoir droit au diplôme que décerne l'Ecole à la fin du cours, de conserver deux tiers des points sur toutes les matières.

Le programme d'études comprend en outre de l'enseignement religieux, des mathématiques et de la langue française, l'étude des sols et des fertilisants, le botanique, la chimie agricole, l'anatomie, la zootechnie générale, l'alimentation, l'horticulture, l'arboriculture, la sylviculture, le mouton, l'apiculture, la compatibilité agricole, la grande culture, le cheval, la vache laitière, le porc, la construction rurale, cours du lait, la pathologie, l'entomologie, la mécanique agricole et l'économie rurale. L'enseignement est à la fois théorique et pratique. Les élèves doivent chaque jour faire un certain temps de pratique à la ferme de l'Ecole. C'est donc dire que le diplôme de l'Ecole est un témoignage incontestable de compétence.

L'Ecole exploite une ferme de 300 acres dont 200 sont actuellement en culture, laquelle est aussi la propriété du Séminaire.

Cette exploitation est conduite comme celle de n'importe quel cultivateur, avec cette condition toutefois, que ses divers départements fonctionnent strictement d'après les seules méthodes admises par la technique agricole moderne, c'est-à-dire que la routine, les préjugés y sont inconnus. Tout y marche avec précision et système.

Contrairement à l'idée que s'en font plusieurs, la ferme ne reçoit pas d'autres octrois du Gouvernement que ceux auxquels n'importe quel cultivateur progressif aurait droit; de même qu'un cultivateur ordinaire, elle ne peut compter que sur ses propres ressources pour se suffire. Si ses opérations annuelles devaient jamais se solder par un déficit, le Gouvernement ne viendrait pas combler ce déficit.

Quand elle fait l'acquisition d'un animal de race ou qu'elle achète des engrais chimiques, elle doit le faire à même les revenus de la terre, et si ces revenus ne le permettent pas, elle fait alors tout simplement ce que ferait un autre cultivateur dans les mêmes circonstances, elle attend à la prochaine récolte.

Il ne faut pas l'oublier, son rôle n'est pas uniquement d'enseigner la mise en application des meilleures méthodes culturales, mais ce qui est aussi important, de démontrer que, grâce à ces méthodes,

un budget de ferme peut se balancer normalement; c'est là l'une des fonctions de la ferme de l'Ecole qui doit surtout arrêter notre attention. Cette démonstration, elle la fait chaque année sous la direction immédiate du personnel de l'Ecole. Les chiffres que nous citons plus loin, le confirment.

Tout d'abord, il convient de dire que la ferme est dans des conditions culturelles parfaites. On y pratique un système de rotation de cinq ans; le tour est maintenant complété, la dernière sole ayant été ensemençée au printemps dernier.

On récoltait cette année 5,000 minots de patates Montagnes Vertes parfaitement saines, grâce à un arrosage systématique; huit arrosages furent nécessaires durant la saison pour assurer un bon contrôle.

Il y a six ans, avec un troupeau de 11 vaches, la ferme achetait le foin au char. Cette année, au dernier inventaire, elle avait 115 tonnes de foin à vendre.

Le troupeau laitier consiste de 109 têtes dont 11 Ayrshires pur sang. Le reste est composé de Holstein pur sang et de vaches croisées. Les sujets de ce jeune troupeau d'Ayrshires venant d'élevage l'une des meilleures fermes d'élevage des États-Unis, la Penshurst Farm, le taureau Penshurst, le Soud Dial qui est le père du troupeau Ayrshire, est le petit-fils de la célèbre vache Carclough May Mischief, ex-championne du monde avec un record de 25,325 lbs de lait.

Un autre magnifique taureau est à la tête du troupeau Holstein; Cet animal a été élevé sur la ferme du Sénateur Raymond.

La ferme de l'Ecole possède encore la grande championne, Penshurst Cream Princess qui a remporté le Grand Championnat à l'Exposition Régionale de Québec cette année.

Le troupeau de volailles est de race Plymouth Rock, élevées en pedigree. Le département de la porcherie est peuplé de 300 sujets; la Direction concentre principalement ses efforts sur le porc de marché et l'abaissement du prix de revient. Dans ce but une grande attention est apportée au choix des sujets reproducteurs et à l'alimentation rationnelle du troupeau.

Ce bref exposé sera suffisant je crois, pour donner une idée de ce qu'accomplit l'Ecole Moyenne d'Agriculture pour faire pénétrer la science agricole dans la masse des travailleurs du sol.

Pour terminer, je ne vois rien de mieux que de répéter ici ce que disait Monsieur Henri Bois au Congrès de la Semaine Sociale à St-Yacinthe en 1928:

"Les cours moyens d'agriculture sont très utiles. Ils offrent aux propriétaires ruraux de demain l'occasion de se familiariser avec la technique moderne à un âge où ils peuvent l'assimiler sans trop d'efforts. Les directives qu'ils reçoivent les prémunissent contre leurs propres erreurs de jugement. Ils acquièrent l'habitude d'observer et de réfléchir avec méthode et discernement. Nous partageons l'avis de ceux qui prétendent que la multiplication des cours ou écoles moyennes d'agriculture serait d'un secours efficace pour faciliter la diffusion de la science agricole."

Rimouski, novembre 1932.

J.-B. COTE.

LE SEMINAIRE DE RIMOUSKI FELICITE PAR UNE REVUE LEGALE

pour ses compléments ajoutés au cours commercial

(De la Revue du Notariat, oct. 1932)
Nous sommes heureux de reproduire en partie un communiqué que le Supérieur du Séminaire de Rimouski faisait paraître dans le Progrès du Golfe au commencement du mois:

"Le Séminaire a fait savoir, en juillet dernier, que des leçons sur des matières diverses, dont la plupart sont une addition au programme du Cours commercial, seraient données par des praticiens de cette ville. Il est heureux de pouvoir annoncer aujourd'hui quelles sont ces matières et quels sont ceux qui seront chargés de cet enseignement destiné aux finissants de la classe d'affaires."

1. Initiation au droit usuel et formalités des contrats en général, par M. le notaire Louis-de-Gonzague Belzile.
2. Les successions, les testaments et l'enregistrement, par M. le notaire En-

LE PROGRAMME D'HIVER DE FRANCE-FILM

L'inauguration des programmes doubles, à l'Impérial de Montréal cette semaine, marque la plus importante évolution à date dans l'histoire des Compagnies Cinématographiques Canadiennes et France-Film, principales distributeurs du Film Parlaant Français dans l'est canadien. Une grande campagne d'expansion a été commencée la semaine dernière qui se poursuivra jusqu'au 12 février, pendant laquelle seuls les grands succès des studios européens seront montrés aux cinémas de France-Film.

Pour le meilleur intérêt des amateurs de cinéma locaux, voici les principaux films qui seront mis, pendant la saison qui commence, à l'affiche à Montréal.

"LE ROI DES PALACES", avec Jules Berry, Betty Stockfield et Simone Simon, une production qui garde l'affiche depuis plusieurs semaines à Paris, André Roanne, Colette Darfeuille et Janine Mercey; "QUICK", avec Lilian

LANTIDE", réalisation cinématographique du roman de Pierre Benoit; la grande Brigitte Helm, vedette de "Metropolis", "Le Bleu Danube" et "Gloria", tient le rôle d'Antinea. Ces deux films seront montrés à l'Impérial aux environs de Noël.

"EMBRASSEZ-MOI", avec Georges Milton et Tania Fédor, qui ouvre aujourd'hui les programmes doubles du populaire théâtre de la rue Bleury avec "NUIT D'ESPAGNE", sera suivi de "MONSIEUR DE POURCEAUGNAC", le célèbre pièce de Molière, avec Armand Bernard et Josseline Gaele, et "COIFFEUR POUR DAMES", une production moderne et d'une haute tenue comique, avec Fernand Gravey et Mona Goya.

Puis ce seront tour à tour "LA FLEUR D'ORANGER" avec René LeFebvre; "ENLEVEZ-MOI", avec Jacqueline Francelle et Roger Tréville; "CENDRILLON DE PARIS", avec André Roanne, Colette Darfeuille et Janine Mercey; "QUICK", avec Lilian

Harvey et Armand Bernard; "LE VAINQUEUR", avec Jean Murat et Kate de Nagy; "LA VENUS DU COLEGE", avec Marie Glory; "LES TROIS MOUSQUETAIRES", avec Aimé-Simon Girard et toute une troupe d'étoiles; "MILADY", avec la même distribution, comme suite au fameux roman d'Alexandre Dumas; "LES MISÉRABLES", d'après le célèbre roman de Victor Hugo, avec Harry-Baur dans le rôle de Jean Valjean; "TARTARIN DE TARASCON", avec Raimu; "UNE HISTOIRE D'AMOUR", avec Annabella; "LES AMANTS DE PARIS", encore avec Annabella; "SA-PHO", avec Marcelle Chantal; "LES FILS DE L'AUTRE", avec Jeanne Helbling; "LES DEUX ORPHELINS", "MELO", avec Gaby Morlay; "SA MEILLEURE CLIENTE", avec René Lefebvre; "MIRAGES DE PARIS", avec Jacqueline Francelle et Roger Tréville, et nombre d'autres productions de premier choix que nous nommerons bientôt.

Plus de Tabac Pour 10¢

Vous économisez, mais pas aux dépens de la qualité, en fumant le riche et odorant tabac ALOUETTE, un produit de la belle province de Québec. Quelle somme de plaisir pour 10¢!

GROSSEUR ACTUELLE DU PAQUET

LE TABAC À PIPE ALOUETTE

est le choix des connaisseurs

dore Couture.

30 Initiation au Code Municipal, par M. l'avocat R.-E. Asselin.

40 Initiation au Code Scolaire, par M. l'avocat E.-Aug. Côté.

50 Organisation et fonctionnement des sociétés coopératives en général et des Caisses Populaires en particulier, par M. l'avocat Amédée Caron.

60 Le droit commercial, par M. l'avocat Paul-Émile Gagnon.

70 La géographie commerciale, par M. l'abbé Alphonse Fortin.

Le Degré a qualité de "Judicieuses additions" ces cours nouveaux. A notre tour, il nous est extrêmement agréable de féliciter le Séminaire de Rimouski de son initiative et du choix des professionnels distingués qu'il a chargés de cet enseignement.

L'ESPRIT DES AUTRES

La pneumonie est un résultat de la civilisation, déclare un savant.

Peut-être, mais si la pneumonie est trop grave on ne demeure pas civilisé bien longtemps.

On dit souvent que "l'argent ne donne pas le bonheur", de rien n'est plus vrai, mais il permet au moins de choisir la sorte de misère que l'on préfère.

Un citoyen qui veut chasser doit se munir d'un permis, qui ne l'empêche pas, cependant, d'être pris pour un chevreuil.

Dans une pension ordinaire, la partie de son tendre du poulet est généralement la sauce.

(Le "Courrier de Lawrence")

Contre le mal de tête

Prenez les Capsules

ANTALGINE

LE MEILLEUR REMÈDE POUR MAL DE TÊTE, MIGRAINE, NEURALGIE, RHUMATISME AIGU, LA GRIPPE.

ARFARLEY, NUL, OUF.

25¢

ANTALGINE

HOTEL BELLEVUE

BEACON STREET BOSTON, MASS.

Situé sur la côte Beacon, tout près du Parlement. A quelques minutes de marche des théâtres, des magasins et du quartier des affaires.



PRIX D'HIVER
la Colombie-Britannique est la CALIFORNIE DU CANADA
PRIX REDUITS DE \$50 pour VANCOUVER VICTORIA

ALLER ET RETOUR

DE QUEBEC

VANCOUVER

VICTORIA

SEATTLE

\$142.45

Renseignements et billets sur demande à C.-A. LANGEVIN, Agent du Trafic-Voyageurs, Pacifica Canadian, Gare du Palais, Québec représentant toutes les lignes de navigation océanique ou encore en s'adressant à P.-E. GINGRAS, Agent de District, Gare Windsor, Montréal.

PACIFIQUE CANADIEN

Noël au Canada-1535



Presque quatre siècles se sont écoulés depuis que Jacques Cartier et les membres de son équipage, minés par le scorbut, se pressèrent ensemble à l'intérieur de leur navire, à Stadaconé, pour assister à la célébration de la messe de minuit, la veille de Noël 1535. L'interprète navigateur, au retour de son voyage à Hochelaga, avait été surpris par les rigueurs de l'hiver à l'endroit où se trouve aujourd'hui Québec. Le premier Noël des Blancs en terre canadienne est l'un des épisodes les plus mémorables de l'ancien régime français.

MOLSON

La bière que votre arrière-grand-père buvait

ÉTABLIE À MONTRÉAL EN 1786



Chronique de la Crèche

QUEBEC LE 22 NOVEMBRE 1932

UNE REFLEXION ET UN REVE

Cher Monsieur le Directeur,

Permettez que je fasse tout haut une réflexion que je fais bien souvent à part moi quand je pense aux sept cents petits sacrifiés de la Crèche.

Sept cents! Y pensez-vous? Hier, nous fâisions, pour 1932 seulement, le cinq cent vingt-neuvième baptême. Cinq cent vingt-neuf enfants abandonnés par des filles catholiques, élèves de nos catéchismes, issues, la plupart, je souligne le mot, de parents honorables.

Voyez-vous cela? En moins de douze mois, cinq cent vingt-neuf enfants livrés au pis aller de l'orphelin, voués pour jamais au déshonneur des familles, opprobres innocents d'une société qui ne se respecte plus assez, fardée inconsciemment d'une société, d'un Etat, qui voit grandir ses maladies sociales.

Je contemple, atterré, tant de misère! Et j'essaie de philosopher un peu.

POURQUOI?

Pourquoi l'abandon?

Parce qu'il y a un déshonneur, et qu'on veut le cacher.

Pourquoi l'abandon à la Crèche?

Parce que pour cacher un déshonneur, on serait capable de tuer le petit être qui survient, qui encombre et qui accuse.

Parce qu'on est fille, qu'on est pauvre et que, toute seule, sauf en d'exceptionnelles circonstances, on ne saurait sustenter un enfant jusqu'à l'âge de gagner.

Pourquoi l'accueil à la Crèche, encore?

Parce que le père naturel de l'enfant se dérobe, se faufile, se cache, renie ses responsabilités.

CHACUN UN PERE

Et la voici ma fréquente réflexion: nos sept cents enfants ont chacun un père. Mettons qu'il s'en trouve de mineurs, de pauvres, de désœuvrés, d'impuissants, d'irresponsables. Mettons qu'il y en ait cinq cents qui, la main sur la conscience, soient totalement incapables de donner un sou à la Crèche pour la pension de leur progéniture; est-ce téméraire de penser que les deux cents autres, hommes de métier ou de profession, cultivateurs, fonctionnaires, négociants, hommes de bien ou de profession, célibataires entrés grand nombre, s'ils prenaient à cœur leur responsabilité paternelle, pourraient payer leurs dix piastres de pension mensuelle? Pour verser ce montant, ils ménageraient, s'il le faut, sur bien des points: ils porteraient plus longtemps les mêmes habits; ils se priveraient de tabac ou d'alcool ou de friandises; ils supprimeraient les excursions coûteuses, mais ils trouveraient moyen de faire honneur à une dette d'honneur.

BOUITE! EQUITÉ!

Je sais bien que la Crèche ayant pour but de recueillir les enfants abandonnés, il ne saurait être question de taxer d'un pécunié d'injustice, de vol, celui qui ayant le moyen de payer, se décharge sur la charité du public, des coûteuses conséquences de son inconduite.

Non, en justice, innombrables et inviolables, vous ne nous devez rien, mais quand vous savez que la charité publique et la charité privée ne suffisent plus et que vous gardez jalousement fermés un portefeuille le moins d'argent, vous êtes un égoïste, un sans-cœur, un lâche.

Sans doute que ces égoïstes, depuis longtemps, ne vous font plus impression.

C'est tous les jours on rencontre de ces personnes cyniques et sans entrailles: ils confient à un copain qu'ils ont en une malchance, une "bad luck", mais qu'ils se sont arrangés pour que ça ne coûte pas cher.

Les archives de la Miséricorde, contiennent des chèques sans provision, signés par des fils à papa, et pour des montants aussi élevés que cent et cent cinquante piastres; ces messieurs se félicitent sans doute d'une aussi heureuse opération commerciale, passent partout la tête haute; cela les humilierait profondément d'être à la merci de la Société St-Vincent de Paul; mais leur enfant vit à la Crèche des quêtes que font les religieux du Bon-Pasteur.

Ils liront ces lignes et ne seront point émus ni honteux.

UN SEUL!

Une seule chose parle et parlera longtemps à leur cœur: l'appel des sens, l'animalité dans son exclusive domination. Le renoncement, la réparation, le paiement d'une dette d'honneur et de charité, vain motif que tout cela pour le père légitime!

Vains appels que les vagissements d'un nouveau-né renie par l'auteur même de ses jours!

Vous penserez peut-être que j'exagère, M. le Directeur; écoutez bien; j'ai fait tout dernièrement le relevé suivant:

Sur sept cent vingt enfants hospitalisés à la Crèche, il y en a 21 seulement pour qui quelqu'un paie une certaine pension: cinq pour lesquels on verse dix piastres par mois, cinq pour lesquels on donne cinq piastres, et onze, trois piastres. Or il n'y a qu'un seul de ces enfants dont la pension soit payée par son père.

Un seul homme sur sept cent vingt! Que font les sept cent dix-neuf autres? Mystère!

PAR MIRACLE

Supposons maintenant que par un miracle inattendu, imprévu et soudain, deux cents pères légitimes, bénéficiaires, par leur enfant de l'hospitalité de la Crèche, se mettent à envoyer régulièrement, chaque mois, sous apparence de charité, ou à titre bien ouvert de compensation, la somme de dix piastres, c'est deux mille piastres par mois, c'est vingt-quatre mille piastres par année, nous récupérerions tout de suite et sans plus de frais. Nous bouclerions presque le budget.

Supposons que par un autre miracle, trois cents autres pères de nos enfants actuels, soi-disant pauvres, décident d'un minime accord, de nous envoyer une piastre par mois, c'est encore pour un an trois mille six cents piastres de ressources. Cette fois, nous bouclons. Et nous continuons, aux deux cents pères vraiment indigents, la charité que nous faisons aujourd'hui même aux faux indigents.

Que si, enfin, par une surabondance de prodiges simultanés, sur les quelque douze mille hommes qui depuis la fondation de l'Hôpital de la Miséricorde en 1874 ou l'ouverture de la Crèche en 1901, tirent à nous léger en pur don le fruit de leur inconduite, le tiers seulement voudrait nous envoyer dix piastres par année, dans une couple d'années, nous dotons l'Institution de la chapelle qui lui fait défaut.

La chapelle de l'Expiation, le nom est tout tracé, bâtie par les pères de nos enfants vivants ou décédés, monument du repentir et de la reconnaissance, fleur de vraie charité éclose dans le secret des examens de conscience, tragédie, tardif mais solennel hommage d'une collectivité anonyme pour l'impayable service social des Religieuses du Bon-Pasteur.

UN LOISIR

Y comptez-vous, M. le Directeur? Moi, je n'y compte pas du tout; mais il n'y a pas plus de mal à rêver qu'à réfléchir tout haut, laissez-moi ce loisir.

Laissez-moi recevoir au parloir des visites et des dons mystérieux.

Laissez-moi dépouiller un courrier de confidences toutes plus émouvantes les unes que les autres et constituer à la banque le fonds spécial de la chapelle de l'Expiation... en rêve.

Encore une fois, je n'y compte pas du tout.

Ce serait trop beau.

Au revoir, M. le Directeur, et mille grâces pour votre incessante hospitalité!

V. GERMAIN, ptre.

Directeur du Service des Adoptions.

ST-ULRIC DE RIV.-BLANCHE

Mme J.-Octave Michaud, qui a subi, avec succès, une opération à l'hôpital de Campbellton, est revenue dans sa famille après quatre semaines d'absence.

Le capitaine Jean-Bte Desrosiers est de retour ici après avoir laissé son bateau en hivernement à Québec.

M. et Mme Sylvain Lavoie nous ont quittés pour aller demeurer à Mont-Joli.

M. Raoul Lepage, employé sur le "Madawaska" passera l'hiver ici.

M. et Mme Lionel Bilodeau, de Matane, étaient en visite ici la semaine dernière chez M. et Mme Ovide Lepage.

Sieur Damase Levasseur est décédé le 5 courant à l'hôpital à Québec, et ses funérailles ont eu lieu le 5. Il était âgé de 79 ans.

QUELQUES NOTES SUR LES NOUVEAUX FILMS FRANCAIS

Quelques mois à peine après sa mort, Lia de Patti, la pauvre héroïne de "Variétés" va devenir impératrice d'opérette. Si l'Amérique et quelques pays de l'Europe centrale, dont elle était la fille prodige et capricieuse, se souviennent encore longtemps d'elle. Profitant de cette célébrité toujours croissante, un compositeur hongrois bien connu, Béla Zerkovitz, vient de terminer une opérette intitulée "Le Rôle magnifique", qui traitera la vie, les amours et les chagrins d'amour de la belle Lia.

Le film "Les Croix de Bois" sera projeté aux États-Unis. La Fox-Film Corporation en a acheté les droits d'exploitation en langue anglaise.

"La Merveilleuse Journée", la grande production Pathé-Nathan que l'on verra bientôt dans les cinémas de France-Film est interprétée par Duvallès, Florelle, Hélène Robert, Mona Goya, Milly Mathis et Aquistapace. Les critiques européens la classent parmi les plus beaux films de l'année.

Pour les fervents de la cause: Henry Garat et Lillian Harvey reparaitront prochainement aux écrans de France-Film dans "Rêve blond"; Annabella, dans "Une Histoire d'Amour"; Gaby Morlay, dans "Mêlo"; Raimu, dans "Les Guittes de l'Escadron"; Milton, dans "Embrassez-moi"; Marcelle Chantal, dans "Sapho"; René Lefebvre, dans "Sa Meilleure Cliente".

Un écrivain de renom assure que "Les années ne mangent pas".

Cela ne nous surprend point; ça va si mal partout.

Les enfants sont des créatures qui vous font honte en faisant en public ce qu'ils vous ont vu faire à la maison.

Un savant affirme que l'intérieur de la terre est solide.

Sautez du dixième étage et vous verrez que sa surface l'est aussi.

MONT-JOLI

(Retourner vers son père, au foyer paternel, après douze mois d'absence; c'est bien la joyeuse impression que ressentent les anciens retraitants de Notre-Dame de Lourdes de Mont-Joli, en prenant le train à Rivière-du-Loup, le 22 novembre.)

Revoir la petite chapelle où l'on fut si heureux, les bons pères qui, dans la paix, nous ouvrirent des horizons imprévus sur la vie, sur le ciel, se recroiser, dans sa petite chambre, tout seul, avec soi-même, le crucifix, l'Evangile, l'imitation; et comme un moine, vivre pour le bon Dieu, se purifier dans son amour, faire des provisions de grâces et de fraîcheur pour les jours enlignés à venir, quelles joissances en perspective!

Et ces rêves, durant trois jours, hélas trop trop écoulés, furent pour nous d'heureuses réalités!

Les joies d'une retraite fermée ne peuvent se décrire. C'est trop intime, trop personnel, trop ferme. Les bons pères nous rappellent bien ce Zachée de l'Evangile qui, n'écouter que l'attrait qui l'attire à Jésus, avait laissé là pour un temps, ses affaires, richesses accumulées; mais sa petite taille l'empêchait de monter à la foule (nous sommes tous spirituellement si petits et comme étouffés par l'esprit du monde). Bravant les rires moqueurs, il se dégagea, court et avant, monte sur un sycomore, afin de considérer Jésus à loisir. On nous rend bien l'appel direct du Maître: "Descends maintenant, c'est dans ta maison que je dois m'arrêter aujourd'hui". On nous dépeint la joie de Zachée, sa retraite et celle des siens avec Jésus, au sein de sa maison close, sa conversion, ses effusions, et comme il fut heureux de réparer, de s'acquitter envers la société, envers son prochain de tous les torts qu'il avait pu leur causer. Et enfin la conclusion: "Jésus arrêtant sur lui son regard: 'Aujourd'hui, dit-il, le salut est entré dans cette maison. Car homme est vraiment, lui aussi un fils d'Abraham, car le Fils de l'homme est venu chercher et sauver ce qui était perdu'".

Zachée, avec ses amis, ses parents, avait donc, comme nous, fait sa retraite fermée; il l'avait faite avec Notre-Seigneur Lui-même comme confesseur, professeur, confident! Mais nous aussi, bien que Zachée, il le voyait, c'est vrai, de ses yeux de chair; mais nous aussi, puis-je le dire, l'Hostie, était là tous les jours sous nos yeux et qu'il s'est mortifié à nous, là, par la claire vision de la foi. Et autant, plus même que Zachée, nous avons été heureux, bienheureux, puisque Jésus fut en nous par la communion: joissance que Zachée ne put savourer. Qu'avons nous donc à envier à Zachée? N'avons-nous pas comme lui habité avec Notre-Seigneur sous le même toit? chez nous, puisque chez nos pères chez nous, puisque chez notre Mère, Notre-Dame de Lourdes?

Et nous avons laissé là nos fautes, nos fatigues, tout en affermissant sur nos épaules, par de fermes résolutions, le joug du Maître, Maison de retraite de Notre-Dame de Lourdes de Mont-Joli! C'est dans tes murs bénis, c'est dans la paix de tes cellules qu'on entend dans toute sa virile douceur, l'appel du Sacré-Cœur!

"Venez donc à moi, vous tous qui travaillez et qui ployez sous le fardeau, et je vous ramènerai."

"Portez mon joug sur vous!"

"Et devenez mes disciples, car je suis doux et humble de cœur!"

"Et vous trouverez le repos de vos âmes!"

"Car mon joug est suave et mon fardeau léger!"

Mont-Joli! maison de Dieu! maison de l'Hostie! maison de l'Evangile! de la réflexion et du pardon! Maison de l'ordre dans la vie et de la pénitence! Maison de la joie et du bonheur! Le diable, en rugissant, tourne autour de cette maison, c'est sur Dieu permettrait-il que l'épreuve de la tentation n'entre jamais jusqu'à son cœur? Secret de Dieu! Mais que nous savons bien, c'est qu'elle est nécessaire, cette maison; et que le diable écume, mais, en somme, n'y peut rien; et qu'elle vivra puisque Dieu le veut. Nous le sentons fortement et c'est ce sentiment qui s'exprime quand, au départ, des vivats retentissent: "Vive le père Bouchard! vive le père Binet! vive Notre-Dame de Lourdes! vive le Sacré-Cœur!"

Et quand nous sommes déjà loin, il nous reste toujours présente, gracieuse, la vision de la Vierge de Lourdes regardant le ciel et levant son ostensorio d'or du petit autel ses mains supplantes. Voilà la gardienne de ces lieux! Et quand je la vois, dans sa niche, radieuse au-dessus de l'Hostie, il me semble qu'elle est là, sur l'autel, petite maman, comme jadis, et Lui tout petit! La prunelle grise de cette empreinte, la mémoire ce souvenir, le cœur, cet aurore! Le Dieu de Mont-Joli, la Vierge de Mont-Joli, une fois aussi contemplés dans l'âme à jamais.

Retraitant.

Faites développer et imprimer vos films, chez ELZÉAR CÔTE, Photographe, Rimouski.

"Trois bonnes raisons" d'en faire des éloges

"J'ai trois bonnes raisons de faire des éloges des TABLETTES BABY'S OWN — deux gentils petits garçons et une fillette, à qui ces Tablettes ont fait beaucoup de bien dans leur première enfance", écrit Mme Judson Millett, de Mesherville, N.E.

"Il y aurait moins de bébés malades si on donnait plus de TABLETTES BABY'S OWN", écrit Mme Louis Weldon, de Moncton, N.B.

"Je ne me passerais pas des TABLETTES BABY'S OWN, même si elles coûtaient un dollar la boîte — car elles

sont merveilleuses pour fièvres et maux d'estomac des enfants," écrit Mme James O'Connor, de Godfrey, Ont.

Les mamans de partout se fient aux TABLETTES BABY'S OWN pour réduire les fièvres bénignes, calmer la colique, faciliter la dentition, entretenir le système digestif des enfants.

Ces petites tablettes sucrées et faciles à prendre sont absolument SURES — voyez le certificat d'analyse dans chaque paquet de 25 cents. Plus de 1,250,000 paquets furent vendus en 1931.

TABLETTES BABY'S OWN

DU DR WILLIAMS

Donnent et gardent la santé aux enfants — comme savent les mamans

EXPERT EN RADIO

Radio \$5.00 comptant, balance \$4.00 par mois.

Accessoires en main, lampes etc.

Réparations garanties, prix raisonnables.

De Forest Crosley, Lapeuses, Glacières, Meubles

Représentant de

LA FONDERIE DE L'ISLET LTÉE.

J.-ART. RAYMOND

GRADUE.

MONT-JOLI

Le 25 novembre se tenait à Mont-Joli en la salle municipale une journée pédagogique, événement d'importance et pas usuel. La journée, à la suggestion de quelques religieux, avait été organisée par M. l'inspecteur local Lucien Gagnon, avec le précieux encouragement de M. Paul Hubert, inspecteur régional. Les maîtres et maîtresses de la région, qui y étaient tous convoqués, répondirent chaleureusement à l'invitation, de sorte que la gent enseignante de St-Joseph de Lepage, de Price, de St-Octave, de Ste-Félicité, de Ste-Angele s'y trouva réunie portant à près de cent le nombre des congressistes.

La journée s'ouvrit à 9 1/2 heures, par des paroles de bienvenue à l'adresse de tous les convives de ce banquet intellectuel, de la part de M. l'inspecteur Gagnon, qui offrit en même temps la présidence de la journée au Rév. Père Curé de Mont-Joli. Après quelques mots d'occasion, le Rév. Père Président invita le premier conférencier au programme, M. Lucien Gagnon, I. E., à donner son travail sur "L'Arithmétique au cours Supérieur". Travail interrompu quelques instants par une leçon pratique sur les fractions données avec un grand sens pédagogique et avec aide par Mlle Cécile Dechamplain, institutrice à l'école du village de St-Joseph, à trois de ses élèves.

La seconde leçon fut donnée par le Rév. Père Leon Binet, O. M. I., prédicateur à la Maison N.-D. de Lourdes des Retraites Fermées, avec toute la maîtrise d'un professeur de vingt ans d'expérience, à l'Université d'Ottawa. Le thème à lui assigné était "L'enseignement religieux", qui doit compénétrer tout l'enseignement, comme la sève l'arbre, dit l'orateur, et se particulariser dans l'enseignement pratique du catéchisme et de l'Evangile.

Il était midi, déjà, et l'on dut se séparer pour se réunir de nouveau à 2 heures.

La Révérende Sr St-Fortunat, maîtresse générale des études chez les Sœurs de St. Rosaire, ouvrit cette seconde séance d'études par un cours, d'une belle tenue littéraire, sur l'enseignement ménager à l'école rurale. Elle fut remplacée à la tribune par M. l'inspecteur Paul Hubert, qui après quelques remarques d'ordre pratique fit un exposé très intéressant de la manière d'enseigner le toisé et la comptabilité rurale. — Le troisième et dernier conférencier fut M. le Dr Germain, officier médical de l'Unité Sanitaire de Rimouski, qui traita d'une manière toute pittoresque de l'hygiène scolaire.

A noter qu'après chacun des cours, le Rév. Père Président invitait les auditeurs à des échanges d'idées sur le travail donné, ce qui permit d'entendre des suggestions très sages.

Il était déjà 5 heures quand le Rév. Père Président se leva pour tirer les conclusions de ce petit congrès de pédagogie et adresser, avec des félicitations aux organisateurs de la journée et des félicitations aux conférenciers, quelques sages conseils aux instituteurs et institutrices, qui retourneront à leurs classes, aimant davantage leur sublime fonction d'éducateur, plus à la page encore, et désireux de revenir prendre part de nouveau à de semblables journées.

DECES DE MADAME JEAN-BAPTISTE ST-LAURENT A STE-BLANDINE

Le premier décembre, est décédée à Ste-Blandine Dame Jean-Baptiste St-Laurent, née Philomène Lévesque, à l'âge de 73 ans. Elle était autrefois de Rimouski.

Elle laisse pour pleurer sa perte, outre son époux, huit enfants, cinq filles et trois fils: Mme Joseph Gagné, (Mary) de Rimouski, Les Révérendes Sœurs M. de Ste-Jeanne de Chantal (Valérie), de Chicoutimi, Sœur M. de Ste-Pauline (Jeanne), de Rimouski, Sœur M. de Ste-Augustin (M.-Ange), de Chicoutimi, MM. Hector St-Laurent, cultivateur de Ste-Blandine, secrétaire-trésorier de Mont-Lébel, Louis St-Laurent, de St-Joseph d'Alma, et Pierre St-Laurent de Jonquière.

SYMPATHIES DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-LEBEL

Lundi, le 5 déc. 1932, à une séance générale du Conseil Municipal de Mont-Lebel tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, à 10 heures avant-midi, étaient présents: M. le maire J.-Bte Lebel et MM. Félix Lepage, Albert Gagné, J.-Bte Duchêne et Nicolas Duchêne, tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. le maire.

Proposé et résolu que les membres de ce conseil ont appris avec regret la mort de Mme J.-Bte St-Laurent, survenue le 1er décembre courant et ils prient la famille d'accepter leurs sincères sympathies. Que copie de la présente soit transmise à la famille en deuil et au "Progrès du Golfe" pour publication.

Vraie copie.

(Signé) H. ST-LAURENT, Sec.-Trés.

COMMENT FAIRE LE GATEAU DE NOEL

Com medans le bon vieux temps

A cette saison de l'année, grand-mère allumait le poêle et commençait la préparation de son gâteau de Noël. "Il lui faut au moins six semaines pour bien mûrir", elle disait pendant que la jeunesse murmurait: "Les fêtes s'approchent!"

Des années d'expérience ont démontré à nos grand-mères tous les trucs de l'art de préparer un gâteau parfait, et maintenant tous ces fonds d'informations et de précautions sont rassemblés dans une recette pour le gâteau de Noël.

Les cuisinières d'autrefois ont appris que le blé mou (blé d'hiver) faisait le meilleur gâteau — et c'est avec cette espèce de blé qu'on préparait aujourd'hui la farine à gâteau (cake flour). Il faut se servir d'œufs frais, mais ils doivent être âgés d'au moins trois jours pour qu'on puisse bien les battre. Ils se battent plus facilement quand ils sont froids, mais on ne doit pas les battre avant d'être prêt à les incorporer dans le gâteau afin de ne pas perdre une partie de l'air qu'on a incorporé dans les œufs en les battant. Les blancs d'œufs doivent être assez raids pour tenir leur forme mais pas assez secs pour émettre.

On ne doit jamais couper les fruits et les noix dans une machine, car en les traitant ainsi on perd une grande partie des huiles essentielles qui sont la source de la saveur. On doit les couper avec un couteau bien aiguisé et les mélanger ensemble.

Les gâteaux faits avec les blancs d'œufs doivent être placés dans le four immédiatement la préparation finie, car en les mettant de côté pour un certain temps une partie de l'air s'évapore. On doit placer le vaseau dans le centre du four et il ne doit pas y avoir d'autres vasesaux pour empêcher la circulation libre de l'air. En plus, les autres peuvent demander une attention plus ou moins continue, et l'ouverture de la porte peut faire tant varier la température que le gâteau est gâté.

Pour éliminer ce danger on peut diviser le temps nécessaire pour cuire le gâteau en quatre parties égales, faisant une inspection à la fin de chaque période.

Voici la recette complète: 4 tasses de

farine à gâteau; 1 c. à thé de poudre à pâte; 1-2 c. à thé de soda; 1-2 c. à thé de sel; 1 livre de raisins sucrés; 1-2 livre de citron, coupé finement; 1 livre d'amandes blanchies et hachées; 1 tasse de beurre ou autre sucrage; 1-2 tasse de sucre; 1 c. à dessert de jus de citron; 1-2 livre chaque de pelure d'orange cristallisée, de pelure de citron cristallisée, d'ananas cristallisés, et de cerises, le tout coupé finement.

Faites tamiser la farine, ajoutez la poudre à pâte, le soda et le sel, et faites tamiser une tasse de ce mélange sur les fruits et les noix, et faites mélanger. Faites crémier le saindoux en ajoutant le sucre peu à peu, et ajoutez ce qui reste de la farine un peu à la fois en battant après chaque addition. Ajoutez le jus de citron, les fruits et les noix, et faites incorporer les blancs d'œufs.

Versez dans des vasesaux 2 x 2-3 à 4-12 pouces, préalablement doublés en papier. Faites cuire dans un four à 250 degrés pendant 2 heures et demi; augmentez la température à 300 degrés pour 15 minutes. Ces quantités suffisent pour faire 6 livres de gâteaux.

On peut couvrir le gâteau d'une glace préparée ainsi: Les blancs de 2 œufs; 1-3-4 tasse de sucre; 1-2 c. à dessert de jus de citron; 1-2 à thé de vanille.

Faites battre les blancs d'œufs avec 2 c. à dessert de sucre pour 3 ou 4 minutes; continuez à ajouter la même quantité de sucre, battant pour 3 à 4 minutes après chaque addition jusqu'à ce que la moitié du sucre soit employée. Ajoutez le jus de citron peu à peu à mesure que le mélange devient épais. Ajoutez ce qui reste du sucre, une cuillerée à dessert à la fois en battant pour quelques minutes après chaque addition jusqu'à ce que la coupure laissée par un couteau ne se ferme pas tout seul. Ajoutez la vanille. Ceci fait une tasse et quart de glace.

(A suivre)

Si, au lieu de demander aux jeunes épouses de promettre obéissance à leur mari, on leur demandait de promettre d'obtenir obéissance de leur mari, tout serait parfait.

Parce qu'il ne se gêne pas pour leur dire sa façon de penser, Bernard Shaw est l'idole des Anglais.

Ne dites jamais à un célibataire endurci qui vient de perdre une grosse partie de poker: "Malchanceux aux cartes, chanceux en amour!"

SIROP de MAÏS EDWARDSBURG "CROWN BRAND"

Un Régal pour toute la famille. Excellent pour l'ENFANT QUI GRANDIT

Essayez-le Aujourd'hui

THE CANADA STARCH CO. Limited, Montréal

Pour toutes difficultés financières adressez-vous à

R. O. GILBERT

Syndic autorisé, Comptable, et Liquidateur de faillites.

Edifice Gilbert, Rimouski, Qué. Tél. Bur.: 44; Rés.: 24

POUR VOS YEUX

CRAIGNEZ LES DANGERS REUSES LUNETTES DU MARCHAND

MEFIEZ-VOUS DES INCOMPÉTENTS

CONFIEZ LE SOIN DE VOS YEUX A UN HOMME QUALIFIÉ ET EXPERIMENTÉ, DANS L'ART

J. A. GENDREAU

OPTOMETRISTE, OPTICIEN

BUREAU A RIMOUSKI: Edifice Gilbert, Ave. de l'évêché. Le premier et 2ème jeudi de chaque mois.

BUREAU A MONT-JOLI: Le 1er lundi de chaque mois.

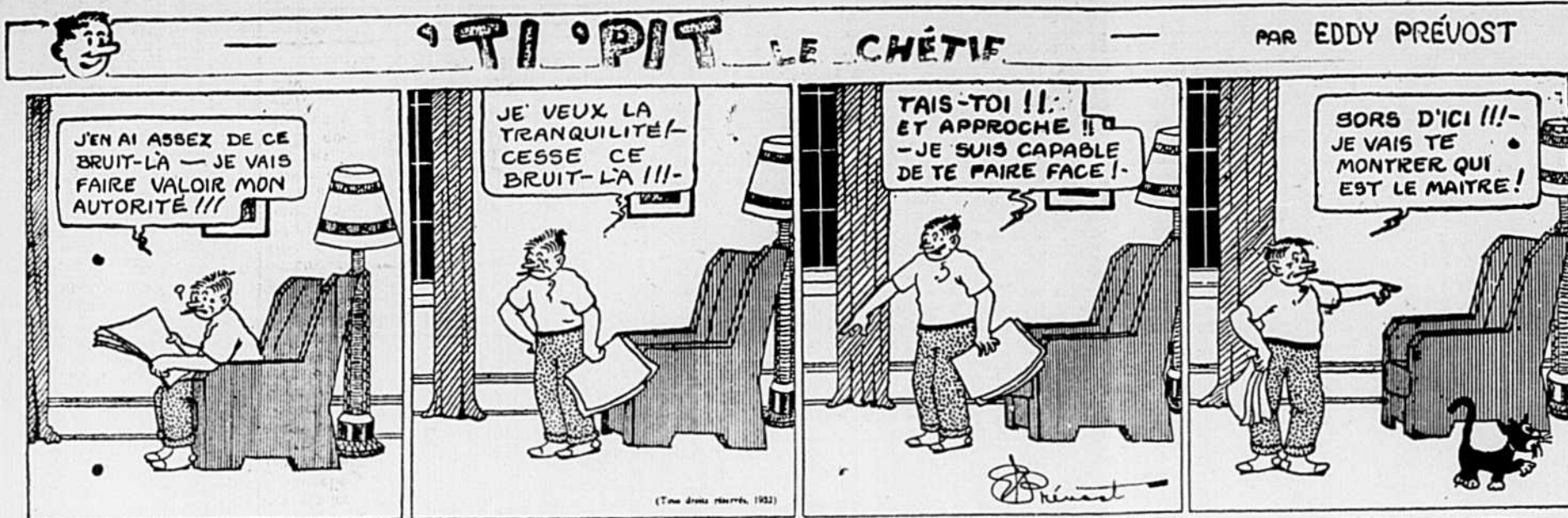
BUREAU A TROIS-PISTOLES: Hôtel Labrie le 2ème mercredi de chaque mois.

CARTES D'AFFAIRES

Avocats

Notaires

A. P. GARON, B.C.L., C.R. —AVOCAT—



NOTES LOCALES

—La Cie Price fait couper 15 millions de pieds de bois dans ses chantiers de Rimouski et de Métis, ce qui signifie l'emploi de 500 hommes. Dans les circonstances, c'est une aubaine pour nos journaliers et colons. On nous dit que les gages sont de \$15 à \$20 par mois pour les bûcherons, et de \$25 pour les charretiers.

—La glace vive qui, depuis une douzaine de jours, recouvre routes et trottoirs rend la circulation aussi pénible que dangereuse.

Les automobiles glissent presque autant qu'elles roulent, ce qui ne laisse pas d'être extrêmement périlleux pour leurs occupants et pour les autres véhicules ou les piétons qui se trouvent sur les mêmes chemins. On nous rapporte, de divers côtés, de nombreux accidents dus au dérapage, entraînant celui qui mit presque en pièces une auto neuve que son propriétaire avait voulu essayer sur la grande route avant la mise en hivernement.

La prudence commande à tous les automobilistes d'aller à très lente vitesse sur un chemin glacé, ou il est impossible de maîtriser la direction de leurs machines au moment le plus inopiné. Il y a toujours le danger invisible d'un dérapage qui peut être désastreux et même meurtrier.

—Trois petits enfants de M. Napoléon Ouellet se sont blessés lundi en glissant, lorsque leur traineau alla donner sur un poteau dans une pente. Deux des enfants, un garçon et une fillette, ont été gravement blessés et sont en danger de mort. Ils ont été transportés à l'hôpital. Le troisième enfant a eu la jambe fracturée.

—Avec le premier dimanche de l'Avant ont recommencé les Quarante-Heures. C'est à la cathédrale, église-mère du diocèse, qu'a lieu cette première exposition solennelle du T. S. Sacrement. En grand nombre les fidèles assistent aux pieux exercices et adorent le Très-Haut durant deux jours et deux nuits.

Dimanche, après la grand'messe, on chanta les litanies; pendant la procession on chanta l'hymne "Pange Lingua" et l'ostensoir resta exposé aux adorations des fidèles.

Lundi soir, à 7 h. 30, eut lieu une heure d'adoration prêchée par M. l'abbé Albert Ouellet, curé de St-Narcisse. "L'eucharistie, nourriture de nos âmes", tel fut le texte de son sermon.

Mardi matin, plusieurs centaines de communicants s'approchèrent de la sainte table. La messe de clôture fut chantée à 9 heures, par M. l'abbé L.-D. D'Auteuil, curé de N.-D. du Sacré-Cœur, assisté des abbés Blais et Lebel, comme diacre et sous-diacre. Au chœur avaient pris place Mgr S. Langis et plusieurs prêtres du diocèse.

Le chant des litanies, la procession, le Te Deum, et le salut du Saint-Sacrement, sont les dernières prières des Quarante-Heures.

—Les membres du Club Rimouski, qui assistaient à la conférence de M. le curé Tremblay, au dîner du 29 novembre, étaient:

MM. G. Belzile, P.-E. Gagnon, J.-A. Brillant, J.-P. Martin, H.-A. Martin, J.-R. Belzile, L.-R. D'Anjou, G. D'Auteuil, J.-A. Laniel, G. Masson, E. Gagné, M.-J. Lepage, E. Côté, J.-A. Dubé, J.-E.-H. Lemay, J.-E. Grenon, L. Pelletier, H.-G. Thériault, sec.

M. le curé de Rimouski traita de l'apostolat laïque, de l'œuvre de la St-Vincent de Paul et du devoir qui incombe à la classe dirigeante de donner l'exemple d'une vie chrétienne modèle. Ce dîner-causette eut lieu à l'Hôtel St-Louis.

—M. le sergent Martineau et M. J.-A. Dugal, de Québec, étaient de passage à Rimouski, la semaine dernière.

—M. Lorenzo Martin, de Timmins, Ont., passe quelques jours de vacances chez sa mère, Mme Ernest Martin, de l'Hôtel St-Louis.

—M. R. Avard, de Québec, était de passage en notre ville, cette semaine.

—Mlle Mariette Doran passe une quinzaine à Rivière-du-Loup, l'invitée de M. et Mme L.-J. Dugal.

Deux amusants couplets de "La fille et le garçon"

JE SUIS COMM'ÇA

Je suis comm' ça:
C'est mon caractère,
On ne me chang'ra pas,
Je suis comm' ça.
Quand on veut me plaire
Il faut marcher au pas
Se montrer doux,
Doux comm' un toutou
Et vite m'obéir
A mes moindres desirs,
Nal!

Je suis comm' ça:
C'est mon caractère,
Je n'peux pas m'refaire
Je suis comm' ça: voilà.

x x x
Je suis comm' ça:

C'est mon caractère,
On ne me chang'ra pas,
Je suis comm' ça.
Mon cœur est sincère
Et je ne le vends pas.
Un beau saphir
Ca me fait plaisir
Mais un p'tit baiser
Suffit pour me griser
Nal!

Je suis comm' ça:
C'est mon caractère,
Je n'peux pas m'refaire
Je suis comm' ça: voilà.

AU CONSEIL DE VILLE

Lundi, le vingt et un novembre mil neuf cent trente-deux, à une séance générale du conseil municipal de la ville de Rimouski, tenue à l'hôtel de ville à 8 h. p.m., sont présents: monsieur le maire L.-J. Moreault, M. D., et messieurs les conseillers Albert Michaud, Alphonse Bellavance, Oscar Morissette et Elzéar Côté, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Proposé et résolu que les comptes suivants soient approuvés et payés, savoir:

Liste de paye No 98 222.00. Liste de paye No 99 74.25. Gleason Belzile 10.80. La Fabrique de Rimouski 23.80. Les Vétérans "Légion Canadienne" 5.00. Frs Bellavance 8.75. Garage Geo. A. Morin Eng. 0.35. Simon Labrie 9.58. André Lechasseur 7.70. L'Imprimerie Générale 12.19. La Cie de Pouvair 193.10. Mécaniques Supply Co. 0.64. Charles Parent 12.58. Rente seigneuriale 4.10. Ferdinand Gagnon 13.41. Rv. Secur. M. de Ste-Croix 15.00.

Le conseil reçoit une déclaration de MM. Goudbot Gilbert, Gérard Légaré et plusieurs autres personnes qui désirent se former en association dans un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et de délasserment pour le corps, sous le nom de "Cercle Catholique de l'A. C. J. C." avec siège d'affaires dans la ville de Rimouski.

Proposé et résolu que le conseil municipal donne son assentiment et autorise la formation du Cercle Catholique de l'A. C. J. C. en vertu de la loi concernant les clubs de récréation, et le secrétaire-trésorier est chargé d'émettre un certificat en conséquence.

Le conseil reçoit les communications suivantes:

Une demande pour remise de taxe sur loyer de la part du Cercle Catholique des Voyageurs de Commerce. — Une demande pour remise de taxe foncière de la part des Missionnaires de l'Immaculée Conception. — Une lettre de l'Hon. Auguste Tessier à propos de la surveillance efficace des propriétés non habitées. — Une lettre de la Commission des Produits forestiers recommandant l'usage des bois de la province pour chauffer les maisons durant les périodes de transition, avant et après les grands froids d'hiver. — Une lettre de la Maison Ste-Madeleine de Québec réclamant la pension de trois mois pour Marie-Ange Brisson.

Proposé et résolu que la demande du Cercle Catholique des Voyageurs ne soit pas accordée.

Proposé et résolu que remise soit faite aux Missionnaires de l'Immaculée Conception de la taxe foncière de l'année sur la propriété No 519p, vu leur pauvreté.

Le conseil reçoit un rapport de son inspecteur au sujet des travaux de drainage exécutés sur les propriétés appartenant à la Société d'Agriculture, à la ville de Rimouski et à MM. Zénon Ouellet, Joseph Lamontagne et Albert Michaud, pour une dépense totale de \$47.60.

Il est proposé et résolu que ce rapport soit accepté et que la répartition pour le coût de ces travaux soit faite dans la proportion suivante:

30 p. 100 à M. Zénon Ouellet.
30 p. 100 à la Société d'Agriculture.
20 p. 100 à la Ville de Rimouski.
10 p. 100 à M. Joseph Lamontagne.
10 p. 100 à M. Albert Michaud.

Telle proportion est fixée d'après l'étendue de terrain égoûté de chaque intéressé et le secrétaire-trésorier est chargé de faire le rôle de perception en conséquence.

Proposé et résolu que demande soit faite à la Cie de Pouvair d'installer trois nouvelles lampes de rue, soit une lampe additionnelle au centre des rues St-André, St-Jacques et Ste-Anne, à l'endroit déterminé par l'inspecteur de cette ville.

Le conseil prend connaissance de la réponse du Commissaire fédéral de l'Assistance contre le chômage à propos de la résolution du conseil en date du 31 octobre dernier, et il est résolu de faire parvenir au Comité provincial copie de la dite résolution.

Et la séance est levée.

CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE DE RIMOUSKI

Sympathies

A une séance générale du Conseil Municipal de la paroisse de St-Germain de Rimouski, tenue au lieu ordinaire de ces séances, lundi, le 5 décembre 1932, à laquelle sont présents: M. Alfred Dubé, maire, et MM. Joseph Gagné, Alfred M. Lavoie, G.-Welly Roy, Jacques Gagnon, Alexis Fraser, G.-Welly Goulet, conseillers municipaux, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, la résolution suivante est adoptée:

"Proposé par M. Alfred M. Lavoie, secondé par M. G.-Welly Goulet, et unanimement résolu que ce Conseil a appris avec regret le décès, survenu le 12 novembre dernier, de M. Pierre Banville, qui fut conseiller municipal de cette paroisse de 1923 à 1928, et qui cette qualité a rendu d'appréciables services à notre Municipalité, et nous désirons exprimer à sa famille nos plus sincères sympathies, dans leur malheur.

"Et que copie de cette résolution soit envoyée à sa famille et au Progrès du Golfe."

(Signé) ALFRED DUBÉ, maire
Arsène MICHAUD, Sec.-Trés.

—Jean, tu as été bien "tannant", ce matin, durant le sermon! Pourquoi ne te tiens-tu pas tranquille comme ton père, par exemple?
—J'ai vu dire, m'man. Moi, c'est parce que j'dormais pas!

CALENDRIERS RECUS

Nous accusons réception, avec remerciements, des calendriers suivants:

Le Calendrier de la Bonne Ste-Anne pour 1933. Ravissante image en sept couleurs de la nouvelle Basilique et de ses dépendances, avec le majestueux St-Laurent. Règlement de vie chrétienne, titre de saint Alphonse de Liguori, docteur de l'Eglise et fondateur des Redemptoristes. Notes des plus intéressantes sur la bonne Sainte Anne, ses anciens sanctuaires à Beaulieu, sa Basilique actuelle, ses reliques, son architecture, la Scala Santa, etc. Prix: 0.40 sous l'unité; \$4.00 la douzaine; \$30.00 le cent. — Adresse: LES ANNALES, Ste-Anne de Beaulieu, P. Q.

Le Calendrier de l'Oratoire St-Joseph du Mont-Royal, pour 1933, orné d'une splendide gravure "Le Message de l'Ange à Joseph". Adresse: Oratoire St-Joseph du Mont-Royal, Montréal.

Le Calendrier du Christ-Roi, que les Missions Franciscaines publient pour la cinquième fois. Par ses multiples illustrations, il constitue un splendide album représentant la vie missionnaire sous toutes ses formes. Instructif et séduisant à la fois, ce calendrier a, lui aussi, une mission. Dans tous les foyers, comme dans les écoles et les salons publics, il se fera l'écho de cette masse incommensurable d'âmes parentes qui attendent de nous la lumière qui dissipera les ténèbres du paganisme et de la grâce qui les sauvera, de ces apôtres qui, sublimés dans leurs sacrifices et leur pauvreté, font entendre des appels pressants. Il gagnera à la sainte cause des missions des amis fidèles et généreux, multipliera les vocations religieuses et répandra partout l'esprit missionnaire, gardien de nos belles traditions canadiennes. Une des plus belles initiatives en faveur de la Propagation de la Foi. Tous les abonnés à la Revue "Les Missions Franciscaines" (\$1.00 par an) le reçoivent gratuitement. Pour les autres (non abonnés): 0.50 sous l'unité, — \$5.00 la douzaine. — Adresse: Les Missions Franciscaines, 33, rue de l'Avenir, Québec.

Le Calendrier du Ministère des Terres et Forêts. Le Ministère de l'Honorable Honneur Mercier s'est employé, par ce superbe calendrier, à représenter, particulièrement par l'image et les descriptions, ce que l'on peut admirer de belles et belles choses de la Province de la Nouvelle-Écosse, ainsi que dans l'immense étendue du plaisir d'acquiescer à la loi de la nature.

Le Parc National des Laurentides. Le Parc National est un lieu de récréation qui peut soutenir avantageusement la comparaison avec les unités topographiques analogues situées dans d'autres pays et destinées à des fins identiques. Pour assurer la préservation de ce sanctuaire forestier, le gouvernement, en vertu d'une législation spéciale, a adopté de sages règlements dont l'observance ne peut que profiter à tous. Chaque feuille du calendrier est magnifiquement illustrée d'une photographie, accompagnée d'informations descriptives.

LA CHEVELURE DE MARCELLE

Marcelle Chantal vient de sacrifier sa magnifique chevelure au dieu de la mode.

L'élection de Roosevelt en est passée presque inaperçue sur le vieux continent!

DEBUTS "MÉDIOCRES"

Duvalles, l'un des principaux protagonistes du film "Rêve d'Amour", n'avait au collège que de médiocres succès en récitation.

Cela rappelle un peu la note "Médiocre" qu'avait mise certain professeur d'un collège local à un sonnet de Lamartine plagé par un élève paresseux.

RAIMU NE JOUERA PLUS POUR L'ECRAN

Il entrera à la Comédie Française

Sa dernière apparition à l'écran, dans "Les Gaietés de l'Escadron" marque l'entrée de Raimu à la Comédie Française, d'ici quelque temps. Le fameux acteur entrera probablement sous peu à la Comédie Française où son grand talent de comédien trouverait un juste emploi dans le répertoire comique, classique et moderne.

Anecdote

LA VALEUR COMPARATIVE DES MONNAIES

Sans vouloir nous prononcer sur les mérites ou les démerites de l'inflation, qu'il nous soit permis de rappeler ici cette anecdote due à l'imagination d'un chroniqueur français, peu après la Grande Guerre:

"Les délégués des divers pays ont réglé ainsi leurs notes dans un hôtel de Genève:

"Le délégué anglais, dont la devise s'est jusqu'ici maintenue au pair, paye en livres, et ça faisait un tout petit amas de papier. Le délégué français (dont la devise était déjà à la baisse) paye en francs, et l'amas en était considérable. Le délégué allemand, qui paye en marks, dit: "Allez à la gare et vous en trouverez un plein wagon." Quant au délégué russe, lorsque vint son tour de solder sa note, il s'adresse fort aimablement au caissier de l'hôtel en lui désignant une presse minuscule: "Voici une presse pour fabriquer du rouble. Faites-en autant que vous voudrez." — L'Au-

L'EGLISE DE MATANE DETRuite PAR L'INCENDIE

En 4 heures d'incendie — Perte de \$150,000

La belle église de Matane n'est plus, depuis mardi soir (6 décembre), qu'un amas de ruines.

Un incendie, qui éclata vers 1 h. 30 de l'après-midi mardi dernier, a, en l'espace de 4 heures, réduit en cendres le temple divin en dépit des efforts de tous les hommes disponibles de la ville, et les dégâts se montent à \$150,000.

Louis Labrie, un des pompiers bénévoles, a été douloureusement mais non grièvement blessé en tombant du toit en flammes.

Les Saintes Espèces et les vases sacrés ont été sauvés en temps par l'abbé Camille Lachance, ainsi qu'une quantité de vêtements religieux, les stations du chemin de la croix, une petite bibliothèque qui se trouvait dans la sacristie et quelques prie-Dieu d'un bois précieux.

Les pompiers ont empêché les flammes de se communiquer aux maisons voisines de l'église et ils furent chanceux qu'il n'y eut pas de vent. Un groupe d'hommes montera la garde autour des ruines encore fumantes pendant la nuit.

L'alarme fut donnée par M. Jean-Baptiste Millet qui aperçut des langues de feu sortir du toit. Les pompiers bénévoles furent alors alertés et ils s'efforcèrent de lancer plusieurs jets d'eau sur l'édifice, mais sans réussir à éteindre le feu qui avait eu le temps de bien prendre. Au bout de trois heures, le haut clocher de l'église s'effondra au milieu de l'édifice en flammes.

L'église de Matane avait d'abord été construite en 1864, puis complètement reconstruite en 1910 en pur style corinthien.

Elle était renommée comme une des plus belles et des plus riches églises de la péninsule et pouvait contenir assis deux mille fidèles.

On croit que l'incendie a été allumé par un court-circuit, mais cette hypothèse n'est pas encore établie.

M. le chanoine Victor Côté, curé de la paroisse, a annoncé ce soir que les offices religieux seraient dorénavant célébrés dans les deux chapelles des Frères du Sacré-Cœur et des Religieuses du Bon-Pasteur, ainsi que dans l'une des salles de l'hôtel de ville en attendant que l'on reconstruise le temple.

QUARTIER OUEST (ST-JOSEPH) DE RIMOUSKI

Un communiqué nous informe qu'à une réunion d'électeurs du quartier St-Joseph, il a été décidé de supporter aux prochaines élections municipales les candidatures des échevins sortants, MM. Morissette et Côté.

CERCLE MADELEINE

Mardi, le 13 décembre, à 8 h. précises, à l'Hôtel de Ville, commencera la séance mensuelle du Cercle Madeleine.

Mlle Paulette Asselin fera une conférence sur Victor Hugo. L'harmonium dirigera quelques mots sur le XVIIIe siècle.

Les Artistes et le Cercle des Femmes seront les bienvenues.

ERREUR

Une erreur s'est glissée dans le compte rendu du euchre-bridge organisé par l'A. C. J. C.

Il était mentionné que le café fut donné par M. Léopold D'Anjou. Ceci aurait dû se lire: "Café donné par M. Léopold Fillon, propriétaire du E. M. Stores, tandis que les tasses et les soucoupes ayant servi à la collation étaient fournies par M. Léopold D'Anjou."

CABANO

SITUATION OUVRIERE —Malgré tout notre optimisme, nous sommes au regret de constater que la situation ne s'améliore pas pour les ouvriers; nous sommes à l'appelle de l'hiver et cette saison demande encore plus de revenus que l'été, de sorte que si cette situation persiste, beaucoup de familles vont souffrir.

NOMINATION D'UN NOUVEAU CORONER

M. le Dr J.-E.-A. Fortin, de Cabano, a été nommé assistant-coronier pour le District de Kamouraska, comprenant la partie Sud du Comté de Temiscouata et une fraction du Comté de Rimouski, se rattachant aux nouveaux endroits de colonisation Lac des Aigles, Biencourt, Anclair, etc. Nous prions le nouveau coroner d'agréer nos sincères félicitations.

LE DOLLARD TRIOMPHE

Dimanche dernier, sur la patinoire du Collège, le club Dollard ouvrait la saison du goudron par une brillante victoire.

Le Dollard défait le Canadien par un score de 4 à 1. Le Rév. Fr. Ambrose fut le joueur le plus effectif en enregistra deux points. R. Maurais et R. Berger firent les deux autres points. Le Dollard fit une belle acquisition en la personne de R. Berger. R. Lebel fut le seul qui eut l'honneur d'enregistrer un point pour le Canadien. A Lavoie a bien joué, pour un substitut.

Des félicitations aux joueurs pour leur esprit sportif et leur bonne tenue sur la glace.

ACCIDENT TRAGIQUE A PRICE

Un jeune homme de Price (comté de Matane) s'est noyé dans la rivière Mitis quand la glace céda sous ses pas. La victime de cet accident est Grégoire Forest, âgé de 16 ans. Son cadavre a été repêché lundi.

CORRIGEONS-NOUS

CORDUROY, CORDE DU ROI
Corduroy est un mot anglais, et la locution corde de roi n'en est que la déformation. L'étoffe à laquelle nous donnons ces noms de corduroy ou de corde de roi est du velours de coton à côtes. Son nom est velours côtelé.

DRILL
La toile dont on fait les salopettes, les habits de travail, porte en anglais le nom de drill, et on lui conserve quelquefois, chez nous, cette appellation. Disons toile, tout simplement.

A DENTS BLANCHES

A quand l'assurance contre le mariage?

Si le jazz pouvait être emporté par une de ses synopses!

Le politicien qui parle peu est moins exposé à se compromettre.

Le voyageur de commerce à commission ne met pas tant de brio dans ses histoires.

Méfiez-vous toujours du passant qui veut vous donner quelque chose pour rien.

Quand il s'agit de dettes, il vaut mieux avoir affaire à un individu qu'à un pays.

Les gens insolubles ont, pour écarter vos prières et vos doléances, un petit air ennuyé...

Le plus sûr moyen d'acquiescer la fine silhouette de Gandhi, c'est de suivre un régime analogue au sien.

Les bootleggers ne pourront toujours reprocher à M. Hoover d'avoir chomé sous son règne.

Certains "beastly colonials" croient arriver au même résultat en jouant le rôle de chiens couchants.

Quand Harry Lauder a fini de brailier: "I love a lassie", on a envie de crier: "I'd love to lash him."

Si la crinoline revient, il ne faudra pas oublier de donner un peu plus d'ampleur aux autos Micron et Austin.

La "Tribune" demande des romans sans paroles. Mais ce qui presse le plus, ce sont des programmes radiophoniques sans annonces.

Deux personnes ont été tuées dans un accident d'automobile alors qu'elles se rendaient chez un médecin. Voilà ce qui s'appelle prendre les devants.

Le "Journal de Waterloo."

AUX DAMES

Je suis enchantée de voir mon salon de modes achalandé par une nombreuse et aussi distinguée clientèle, non seulement d'Amqui, mais aussi étrangère. C'est que "Les Nouveautés" qui arrivent à chaque semaine sont attirantes!

Une grande vente de robes aura lieu du 7 au 31 décembre. Robes de soirées en velour et crepe. Les bas prix vous en feront certainement acheter. Plusieurs douzaines en jersey et crepe.

Peau d'Ange 2.00 à 2.50. Balance de stock à moitié prix, comprenant manteaux, chapeaux, etc. Je serai très pressée d'envoyer ces articles en approbation aux dames qui ne voudront pas se déplacer. C. chacune de mes clientes.

Un cordial merci!

ALBERTE ROSS,
Modiste, AMQUI.

AVIS

La Corporation Municipale du comté de Rimouski et la Corporation Municipale du comté de Matane donnent par les présentes conjointement avis public qu'elles s'adresseront à la Législature de la Province de Québec, lors de sa prochaine session pour obtenir l'adoption d'une loi.

(a) ratifiant, confirmant et déclarant légal et valide, à toutes fins que de droit, le procès-verbal en date du 5 juillet, 1929, dressé par Alfred Lavoie de Rimouski, surintendant spécial, et qu'homologué par le bureau des délégués des dits deux comtés à sa séance du 20 juillet, 1929, répartissant le coût total de la reconstruction du pont situé à l'embouchure de la Rivière Métis, sur les Corporations Municipales de Ste-Flavie, de Grand Métis et de Métis sur Mer, en proportion de leur évaluation respective;

(b) statuant que la proportion payable par chacune des dites trois Municipalités est basée sur les rôles d'évaluation en vigueur le 20 juillet, 1929, et non pas la proportion existant antérieurement à la loi 60 Victoria, Chap. 70.

Perreault CASGRAIN,
Procureur des requérantes.

Maux de Gorge Double Traitement

La double action de Vicks (inhalé et absorbé) les soulage vivement.

VICKS VAPORUB

Pour Tout Refroidissement

AU BON THEATRE VUE FRANCAISE RAIMU

DANS "LA PETITE CHOCOLATIERE"

AVEC JACQUELINE FRANCEL ET PIERRE BERTIN

Ce sera peut-être le clou de la saison; c'est pourquoi nous nous sommes efforcés d'avoir un film qui a remporté de si beaux succès dans nos grands Théâtres.

Le No 3106 est le numéro gagnant.

QUESTION D'ECONOMIE

¶ Tous ceux qui aimeraient utiliser un appareil électrique quelconque sans qu'il leur en coûte trop cher, feraient bien de visiter, ces jours-ci, les magasins de la Compagnie de Pouvoir.

¶ Ils s'apercevront que les prix de réduction accordés pour le mois de décembre sont inférieurs à tous ceux qui ont été offerts jusqu'à ce jour.

¶ Ils trouveront, par exemple, que des radios de \$189. sont aujourd'hui réduits à 60 et 65 piastres; que des réfrigérateurs de \$380. sont au prix de \$335., des poêles de \$145. sont baissés à \$117., etc., etc.

UNE VISITE NE COUTE PAS CHER

CETTE VISITE PEUT SIGNIFIER BEAUCOUP POUR VOUS.

La Compagnie de Pouvoir du Bas St-Laurent

RIMOUSKI — AMQUI — TROIS-PISTOLES — CABANO